



LE TRAVAIL

VOLUME XXVI — No 4

Organe officiel de la C.T.C.C. — Montréal

AVRIL 1950

La C.T.C.C. devant la Commission royale d'enquête sur les arts, les sciences et la culture

L'OUVRIER a DROIT à la CULTURE

M. Jean Marchand
Secrétaire Général C.T.C.C.
19 rue Caron
Québec P.Q.

Notre mouvement entend revendiquer pour la classe ouvrière les droits qu'elle possède; non seulement dans l'ordre économique, mais aussi dans les domaines artistique, scientifique et culturel

(A lire on page 2)

NOUVEL EXECUTIF DES SYNDICATS DE MONTREAL



Photo prise à l'occasion des élections annuelles des officiers du Conseil central des syndicats de Montréal, dont le confrère Horace Laverdure vient d'être réélu président pour un nouveau terme. Nous voyons de gauche à droite, première rangée: M. l'abbé Maurice Maher, aumônier, P.-E. Cabana, 1er vice-président, Horace Laverdure, président, R. Ethier, trésorier général de la C.T.C.C., qui agissait comme pré-

sident d'élections, René Constant, 2e vice-président, Rév. Père Jacques Cousineau, S.J., conseiller moral. Deuxième rangée, dans le même ordre: Camille Perriard, commissaire-ordonnateur, René Gravel, secrétaire-archiviste, qui, par la suite, a dû remettre sa démission, ayant été nommé commissaire du Service civil de Montréal, Fernand Simard, secrétaire-correspondant, et L. Lévesque, sentinelle.

LES TRIBUNAUX DU TRAVAIL

Dans sa collection "Les Documents sociaux", le Service extérieur d'éducation sociale de l'Université Laval vient de publier une étude de M. Benoit Yaccarini, L.L.D., M.Sc.S., sur les tribunaux du Travail. C'est la condensation de la thèse que ce dernier a soumise à la Faculté des Sciences sociales de Laval pour l'obtention de la maîtrise et qui avait été antérieurement présentée dans la Revue du Barreau d'octobre - novembre 1949.

Dans son introduction, l'auteur nous trace sommairement l'évolution de la législation sociale et souligne l'opposition de plus en plus marquée qui existe entre le droit traditionnel du Code civil, individualiste et libéral, et le développement d'un droit social plus large et plus compréhensif. Par tant de ce point, il nous

montre, dans la première partie de cette étude, "la nécessité qu'il y a aujourd'hui d'instituer des tribunaux du Travail en général et quel est le mécanisme de leur fonctionnement". La seconde partie est une tentative d'application à la province de Québec des principes généraux des tribunaux du Travail.

Le problème des tribunaux du Travail, si controversé à l'heure actuelle dans tous les milieux intéressés, mérite une solution adéquate et juste pour tous ceux qui sont soumis à la juridiction des lois du Travail. Même si l'on n'endosse pas toutes les conclusions de M. Yaccarini, il faut lui rendre le témoignage d'avoir couru d'une façon pratique à la solution de ce problème. On peut donc lire cette étude avec grand profit.

EDITORIAUX

LA PENSÉE DE NOTRE MOUVEMENT

"Un juste salaire et des conditions normales de travail ne sont pas un don ni une faveur, mais un droit"

La C.T.C.C. ne faillira pas à la tâche

LE PROBLEME OUVRIER

Le 14 février 1950 n'est pas une date qui se perdra dans la chronologie des faits sociaux de la Province de Québec au vingtième siècle. Elle aura non seulement marqué la publication d'une très importante Lettre pastorale collective de l'Episcopat sur le problème ouvrier ; elle aura surtout été l'occasion de remettre en lumière, au moment le plus opportun, les principes "immuables, universels" de la doctrine sociale de l'Eglise, et d'orienter, en regard des besoins et des circonstances de notre époque et de notre milieu, l'action sociale de tous ceux qui recherchent sincèrement la solution des problèmes que pose la vie en société.

La Lettre pastorale sur le problème ouvrier montre aux travailleurs de chez nous "que la religion catholique qu'ils professent les justifie de désirer à la fois plus de perfection morale et plus de bien-être matériel", et que "un juste salaire et des conditions normales de travail ne sont pas un don ni une faveur, mais un droit". Mais ce n'est là qu'un des points traités dans la Lettre pastorale.

Jamais plus lumineuse synthèse de la question sociale, des principes de la morale sociale, des régimes économiques, des relations entre le patronat et les travailleurs, de la notion juste de l'entreprise, des responsabilités des gouvernants, des structures à préparer pour assurer l'établissement et le maintien d'une véritable

démocratie industrielle, n'a été faite avec autant d'autorité, avec une plus grande sérénité, avec une objectivité plus dégagée des contingences et une compréhension plus complète des problèmes de l'heure. Chez nous, il faut placer ce document magistral aussitôt après les grandes encycliques sociales.

Tous les syndiqués de la C.T.C.C. doivent lire la Lettre pastorale sur le problème ouvrier, l'étudier, la comprendre, la disséquer dans les cercles d'études et à l'occasion des journées syndicales, puis s'orienter sans tarder vers la réalisation graduelle du magnifique programme qu'elle contient.

Il ne s'agit pas évidemment de tenter de réaliser en 1950 toutes les directives données par l'Episcopat. Mais nous sommes fixés. Les principes sont clairement exprimés et le programme d'action est précis. Tous les catholiques doivent prendre leurs responsabilités. Les habitués de l'anticommunisme verbal et de toutes les positions négatives doivent se ressaisir et s'orienter vers une action positive.

Pour sa part, la C.T.C.C., honorée de la confiance qui lui est témoignée par l'Episcopat, ne faillira pas à la tâche et s'emploiera, dans toute la mesure de ses forces, à contribuer loyalement et efficacement à la réalisation du programme économique et social qui vient d'être tracé par la Lettre pastorale sur le problème ouvrier.

Gérard PICARD,
Président général C.T.C.C.

Le Conseil Supérieur de la
Coopération présente :

LA VIE COOPERATIVE

LA COOPERATION AGRICOLE VA DE L'AVANT

La manifestation coopérative la plus importante et la plus significative qui ait lieu dans la province de Québec au cours des dernières semaines est sans contredit l'assemblée générale annuelle de la Coopération Fédérée, qui s'est tenue à Montréal les 22 et 23 février 1950. Près de 1,200 personnes y assistaient parmi lesquelles on remarquait les représentants des coopératives agricoles affiliées, un bon nombre d'agronomes et plusieurs autres amis de la coopération.

Ce qu'est la Fédérée

La Coopération Fédérée est la centrale des coopératives agricoles de la province. Les sociétés formées de membres individuels sur le plan local ou régional ne représentent, en effet, que le premier stade de l'organisation coopérative. Ces groupements primaires s'associent à leur tour pour établir au sens le plus rigoureux du mot une "coopérative de coopératives" qui prolonge l'action de ces dernières sur le plan provincial. C'est ainsi qu'on compte actuellement 454 sociétés affiliées à la centrale : la Coopération Fédérée. Dans sa constitution comme dans ses opérations, la centrale s'inspire de mêmes principes et se conforme aux mêmes méthodes sur lesquels se fonde l'action coopérative à l'échelle locale. C'est dire que la Fédérée est une organisation parfaitement démocratique, possédée et contrôlée par ses membres-usagers, et qu'elle est également une entreprise sans but lucratif dont les excédents d'opérations sont remis aux sociétaires proportionnellement aux transactions effectuées avec elle.

Résultats de la dernière année

Au cours de l'exercice annuel qui s'est terminé le 31 décembre 1949, la Coopération Fédérée a porté son chiffre d'affaires à \$51,790,000., ce qui représente à peu près un million de dollars par semaine. De ce fait, comme l'écrivait Gérard Filion dans "Le Devoir", la centrale des coopératives agricoles se classe au premier rang en importance parmi les entreprises canadiennes-françaises. Les opérations de l'année se sont terminées avec un trop-perçu de \$242,000. dont un montant de \$203,000. doit retourner sous forme de ristournes aux coopératives affiliées. Cependant, l'assemblée générale a décidé à l'unanimité de prêter toute cette somme à la Fédérée pour une période de dix ans à un taux d'intérêt de 4%, afin de lui fournir les capitaux voulus pour organiser sur une base solide de nouveaux services ou pour améliorer ceux qui existent déjà.

Etude des problèmes agricoles

La coopérative agricole est, par définition, le prolongement de la ferme. Elle permet aux cultivateurs qui en sont membres de porter eux-mêmes leurs produits le plus près possible des centres de consommation et de s'approcher également le plus près qu'il se peut des centres d'approvisionnement pour ce qui a trait à leurs articles d'utilité professionnelle. C'est dire qu'en plus des problèmes qui découlent de son double caractère d'association de personnes et d'entreprise économique, elle se doit d'étudier aussi ceux que pose la nécessité d'instaurer chez nous une agriculture plus productive et plus prospère.

Pendant deux jours, les coopérateurs agricoles réunis à Montréal ont ainsi analysé ensemble, guidés par les officiers de leur centrale, ces diverses questions. L'esprit qu'ils ont manifesté au cours des discussions est tout à leur honneur, et les consommateurs des villes et des villaves auraient sûrement été étonnés de constater le souci que les agriculteurs organisés leur portent. Ce sens social averti, il se reflétait dans le discours du président, M. J.-A. Pinsonneault, qui déclarait : "En tant que producteurs, nous ne sommes pas intéressés à maintenir les prix de nos produits trop élevés. Aussi, en aucune occasion la Coopération Fédérée n'a-t-elle voulu tirer avantage du marché pour réaliser des profits substantiels; au contraire, elle a écoulé régulièrement ses stocks et donné tout son encouragement aux producteurs sans oublier que les consommateurs avaient le droit de payer un juste prix. Cependant, ajoutait-il, il est bien normal que nous prenions les moyens qui s'imposent pour que les prix de nos produits soient en relation avec les prix que nous payons pour nos articles et nos services d'utilité professionnelle."

Le gérant général, M. Henri-C. Bois, insista sur le même point : "La Fédérée n'exploite pas le consommateur, malgré les occasions qu'elle aurait de le faire. Mais quand on voit que chaque dollar versé pour un produit de la ferme il n'y a que \$0.45 qui va à l'habitant, le consommateur doit se rendre compte qu'il ne peut être nourri en bas de ce que ça coûte; il doit reconnaître qu'il doit faire vivre celui qui le nourrit."

Toutes les questions connexes de prix de revient, de stabilité du marché, d'amélioration des techniques de production, de transformation et de vente furent discutées par les cultivateurs avec un intérêt et une compétence qui faisaient bien voir que le niveau de la profession agricole s'est considérablement élevé depuis une quinzaine d'années. Il faut bien admettre que la lecture, l'étude, les discussions en commun, les contacts fréquents avec les agronomes et les autres techniciens agricoles, qui sont des conditions nécessaires d'une action coopérative efficace, ont contribué à répandre de plus en plus l'instruction chez nos habitants et à les rendre aptes à s'occuper effectivement de leurs affaires.

(suite à la page 11)

Lisez la Lettre pastorale de
Nosseigneurs les Evêques et
Archevêques sur
"Le Problème Ouvrier"



Organe mensuel officiel de la
Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

Rédacteur en chef :

Fernand Jolicœur, 19, rue Caron, Québec

Tél. : 2-7535

Directeur

FERNAND SIMARD

Administrateur

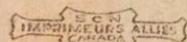
MARCEL ETHIER

1231 est, Demontigny, Montréal

FA. 3694

Abonnement : Un an, \$1.00; le numéro, 10 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada
et imprimé par L'imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est,
Montréal.



Ministre des Postes, Ottawa.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Programme et doctrine.

(Suite de la page 10)

régner la considération réciproque et la solidarité totale. C'est pourquoi, dans leurs rapports, il ne doit pas y avoir de discrimination de race ni de couleur.

Les peuples qui ont plus d'expérience économique et sociale doivent guider et aider les peuples moins avancés en ayant pour souci dominant de les amener vers un régime social plus juste et un système économique plus progressif.

La mise en valeur des territoires peu développés doit être encouragée pour le bien de toute la communauté humaine, en commençant par les peuples qui y résident. Toutefois, cette mise en valeur est condamnable quand elle devient cause de frictions entre peuples ou quand elle aboutit à une domination, voire à une exploitation d'un peuple par un autre peuple.

Peu à peu, la communauté internationale doit être organisée de telle manière qu'elle permette des révisions pacifiques des rapports entre les Etats. En attendant, elle doit s'efforcer d'empêcher ceux-ci, grands et petits, de recourir à l'arbitraire et à la violence pour atteindre leurs buts particuliers.

Une collaboration étroite et organisée des communautés nationales dépendent toujours, en quelque mesure, d'autres communautés nationales. C'est pourquoi toute politique d'autarcie condamne les peuples qui la pratiquent à l'indigence et les porte à l'envie, à la haine et à la guerre.

L'ouvrier a droit à la culture

La C.T.C.C. soumet son mémoire à la Commission Massey

IL FAUT DONNER A L'OUVRIER LES MOYENS NECESSAIRES QUI LUI PERMETTRONT D'ACCEDER A L'INSTRUCTION ET A LA CULTURE

L'ENSEIGNEMENT POST-SCOLAIRE EST PRIMORDIALE

La Confédération des travailleurs catholiques du Canada a présenté un très intéressant mémoire à la commission Massey. Ce mémoire traite de l'éducation en général, de l'éducation ouvrière, de l'enseignement post-scolaire, de la radiodiffusion, de la télévision et de l'Office national du film.

La délégation était composée des confrères Gérard Picard, Jean Marchand, Fernand Jolicoeur et de M. l'abbé Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C.

La C. T. C. C. tient tout d'abord à souligner que l'éducation au Canada est de juridiction provinciale. "Elle remarque toutefois, que certaines initiatives du gouvernement fédéral peuvent avoir des relations avec l'éducation, tout comme certaines activités de l'entreprise privée. Il s'agit simplement de savoir si ces activités s'exercent dans les cadres de la constitution canadienne".

On notera avec intérêt que la C.T.C.C. s'oppose à ce que l'entreprise privée prédomine dans les domaines de la radio, de la télévision et de la cinématographie.

A cause de l'importance de ce mémoire, nous en reproduisons la majeure partie.

Les ouvriers, comme les autres membres de la société, ont droit à l'instruction et à la culture. Si rien, en principe, ne s'oppose à l'exercice de ce droit, il n'en demeure pas moins, qu'à cause de leur condition économique, ils ne peuvent le plus souvent y accéder.

L'on peut sans doute nous citer l'exemple de quelques fils d'ouvriers qui ont gravi tous les échelons de l'enseignement secondaire et universitaire, mais ce sont là des exceptions. La grande majorité a dû quitter la petite école en bas âge pour travailler afin de combler la déficience du revenu familial.

La C.T.C.C. croit que la fréquentation scolaire obligatoire, telle qu'elle existe dans la province de Québec, est une mesure progressive et doit être appliquée intégralement. Pour ne pas grever trop lourdement le budget des familles ouvrières, elle doit toutefois être accompagnée de la gratuité de l'enseignement et de la gratuité des livres.

Comme nous ne pouvons espérer que tous les fils d'ouvriers et de familles humbles puissent parvenir aux études secondaires et universitaires, il faudrait tout de même que ceux qui parmi eux ont du talent soient en mesure de profiter de la formation dispensée par nos grandes institutions d'enseignement.

Les bourses ne devraient pas être octroyées qu'au stage universitaire mais également au stage secondaire des études. De

plus, les aptitudes devraient être le critère de leur distribution et non pas l'allégeance politique ou le favoritisme. Enfin ces bourses devraient être multipliées suivant les besoins.

Le gouvernement fédéral pourrait contribuer à faciliter la poursuite des études en prévoyant un dégrèvement d'impôt en faveur des parents dont les enfants vont à l'école, au collège ou à l'université.

Mais comme les ouvriers d'aujourd'hui ne peuvent songer à retourner aux études, il faut développer l'enseignement post-scolaire.

Les gouvernements ont l'obligation d'aider les services extérieurs de nos universités et d'encourager les organisations s'occupant de l'éducation des adultes qui offrent des garanties sérieuses.

La C.T.C.C. demande donc que les gouvernements, suivant leur juridiction, aident financièrement les écoles et les facultés d'université qui s'occupent de l'éducation des adultes. On convaincra ainsi la classe ouvrière que les grandes institutions d'enseignement auxquelles elle contribue financièrement par le truchement de l'Etat sont également à son service.

La C.T.C.C. ne formule pas cette requête dans l'intention de s'en remettre à des organismes extérieurs pour l'éducation de ses membres. Au contraire, elle désire conserver cette prérogative; mais afin de mieux l'exercer, elle a besoin de la collaboration des écoles et des facultés universitaires qui se spécialisent dans l'enseignement post-scolaire.

En matière de radio-diffusion, de télévision et de cinématographie, la C.T.C.C. croit qu'il existe un double danger :

a) Que le Canada soit envahi par une production américaine impropre aux exigences de nos cultures et moeurs;

b) que les intérêts supérieurs des Canadiens français soient compromis par la présentation de programmes qui ne tiennent pas compte de leurs particularités ethniques, linguistiques et religieuses. C'est une des raisons pour lesquelles la C.T.C.C. s'oppose à ce que l'entreprise privée prédomine dans ces sphères d'activité. Les Américains auront tôt fait de s'emparer de la radio et de la télévision si la porte leur est ouverte et, sans en vouloir à nos voisins du sud, c'est là un domaine qui doit rester sous contrôle de la population canadienne.

Le cinéma nous a donné un triste exemple de ce que l'entreprise privée pouvait réaliser chez nous. Nos cinémas déroulent presque sans interruption des films étrangers sur nos écrans, ce qui n'est pas sans avoir une

influence profonde sur la culture et les moeurs canadiennes. On nous rétorquera sans doute que les Canadiens ne sont pas en mesure de concurrencer l'industrie étrangère du film. Nous ne contestons pas ce fait qui confirme nos craintes que si la radio et la télévision sont abandonnées à l'entreprise privée les intérêts étrangers s'en empareront à brève échéance.

La C.T.C.C. soumet donc que les principes directeurs qui régissent la radio au Canada doivent rester inchangés et ces mêmes principes devraient présider à la réalisation de la télévision.

Ce qui précède n'implique pas que la C.T.C.C. soit entièrement satisfaite de la façon dont opère Radio-Canada. Ainsi les programmes commandités et les annonces commerciales sont beaucoup trop nombreux.

De même a-t-elle à se plaindre d'un refus qu'elle a reçu des autorités de Radio-Canada lorsqu'elle voulut répondre à des attaques proférées contre elle sur le réseau d'Etat à l'occasion de la grève de l'amiante. Nous référons ici aux conférences prononcées sous l'égide d'un parti politique grâce au temps alloué par la Société Radio-Canada. La C.T.C.C. est d'opinion que l'auditoire de Radio-Canada a droit de connaître tous les faits pertinents à une question qui est abordée sur le réseau d'Etat, surtout lorsque cette question a pris une envergure nationale.

Pour corriger cette situation et combler cette lacune, la C.T.C.C. demande que la Société Radio-Canada accorde aux grandes unions ouvrières libres et reconnues un programme spécial d'une durée d'une heure à toutes les semaines et cela sur le réseau français et les réseaux anglais. Ce programme s'adressera particulièrement à la classe ouvrière à l'exemple du *Réveil rural* qui s'adresse aux agriculteurs.

Pour réaliser ce programme, on pourrait former un comité composé d'experts de Radio-Canada et de représentants des unions ouvrières.

Il devra garder un caractère objectif et fournir, par exemple, des statistiques sur l'indice du coût de la vie, les salaires, l'emploi, le chômage, etc., et encore rendre compte des décisions arbitrales d'intérêt général, des amendements aux lois ouvrières de grande envergure comme les congrès annuels des associations professionnelles, la tenue des sessions d'études, la présentation des mémoires syndicaux aux organismes gouvernementaux, enfin la vie ouvrière internationale pour laquelle le Bureau International du Travail pourrait fournir beaucoup de matière, etc. Nous croyons même qu'on devrait aller encore plus loin et inviter,

PROTESTATION UNANIME CONTRE UN AMENDEMENT VOTE PAR LE CABINET PROVINCIAL

Lors de la dernière réunion du Bureau Confédéral

Réuni à Québec au cours de la fin de semaine, le Bureau confédéral de la C.T.C.C. a enregistré une protestation unanime contre un amendement voté par le Cabinet provincial et publié aujourd'hui dans la Gazette officielle.

Cet amendement concerne le décret qui fixe les conditions de salaires et de travail dans l'industrie du meuble et restreint le droit dont disposent les Comités paritaires de poursuivre les employeurs qui violent la loi.

En effet, en vertu de cet amendement, les Comités paritaires n'auront plus la liberté de poursuivre les employeurs pris en faute sans l'autorisation explicite du procureur général. L'amendement s'applique à toutes les usines situées dans des municipalités qui sont régies par le code municipal. Si par exemple un employeur viole la loi en ne payant pas les salaires stipulés par le décret et nforce pour l'indus-

trie du meuble, le Comité paritaire devra se munir d'abord de l'autorisation du procureur général avant d'intenter une poursuite contre cet employeur.

Le Bureau confédéral de la C.T.C.C. a vivement protesté contre cet amendement qui constitue, à son avis, une ingérence intolérable du gouvernement dans les affaires privées.

Au cours de ses délibérations, le Bureau a décidé aussi que le journal "Le Travail", porte-parole de la C.T.C.C., serait publié à toutes les semaines à compter du 15 juillet prochain. Jusqu'ici, "Le Travail" était un mensuel.

Enfin, les chefs syndicaux ont formulé un vote de condoléances à l'adresse de M. Antonio Barrette, ministre provincial du Travail, qui vient de perdre son père. La C.T.C.C. s'est fait représenter ce matin aux funérailles, par M. Henri Thouin, de Joliette.

à l'occasion, les chefs des grands mouvements ouvriers, à venir exprimer leur point de vue sur certains problèmes d'envergure comme, par exemple, celui de l'assurance-santé.

La classe ouvrière a droit à une telle tribune pour faire entendre sa voix d'un bout à l'autre d'un pays qu'elle contribue si fortement à rendre prospère.

La C.T.C.C. demande également que la structure de la Radio-Canada soit modifiée de façon à prévoir, au lieu du bureau actuel des gouverneurs, deux comités consultatifs, un pour le réseau français et l'autre pour les réseaux anglais. Ces comités auront pour but d'aviser les administrateurs de la Société sur la politique à suivre en matière de radio-diffusion et de télévision.

Ces comités devraient être bien représentatifs, c'est-à-dire composés de membres nommés à la suite de la recommandation des organisations sociales, nationales, culturelles, religieuses et professionnelles. Nous insistons particulièrement pour que la classe ouvrière soit représentée équitablement.

Ainsi la Société Radio-Canada bénéficierait des avantages administratifs de la centralisation tout en profitant de l'enrichissement que procurent les contacts périodiques et permanents avec les corps les plus représentatifs de la société.

Enfin, la C.T.C.C. appuie ceux qui s'opposent à l'augmentation du taux actuel des licences de radio. Elle ne croit pas à l'efficacité d'un tel moyen pour grossir les revenus de la Société. Le Congrès Canadien du Travail a,

à ce sujet, fait des suggestions qui nous semblent intéressantes.

L'Office national du film

La C.T.C.C. déplore la politique hésitante du gouvernement canadien en ce qui a trait à l'Office national du film. Tant à cause des conditions de travail excessivement mauvaises imposées aux employés de l'Office qu'à cause des restrictions qui limitent leur activité productive, l'on se demande si le gouvernement désire continuer l'initiative qu'il prenait il y a dix ans dans le domaine du film ou s'il entend l'étouffer.

La Galerie nationale et le Musée national

La Galerie nationale et le Musée national constituent deux ressources culturelles importantes et il n'y a aucune raison pour que la classe ouvrière ne puisse, elle aussi, en tirer son profit. Ces moyens sont cependant beaucoup plus difficiles d'accès pour des gens qui ne peuvent se rendre sur place et qui n'ont pas encore toute la formation voulue pour en bénéficier.

Pour remédier à un tel état de choses, il faudrait, croyons-nous, que ces richesses viennent au peuple et qu'en même temps on lui apprenne à les aimer. Si l'on ne veut pas que la Galerie nationale et le Musée national restent lettre morte pour les quatre cinquièmes de la population, on devra penser à diffuser le plus largement possible des catalogues illustrés, des brochures explicatives, des biographies des grands artistes canadiens, etc., et à organiser des expositions ambulantes.



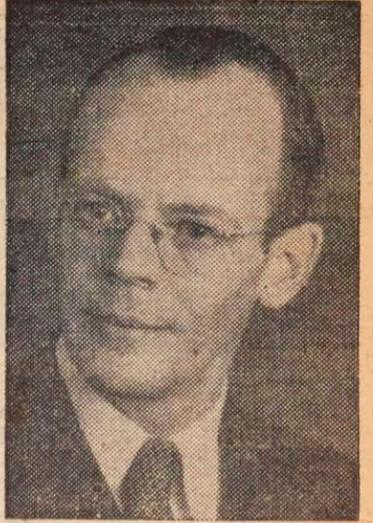
L'Association des plombiers de Montréal, C.T.C.C., dont le grand bal annuel a eu lieu avec succès le 22 avril dernier, à la Palestre nationale, rue Cherrier. Comme par les années passées, l'on n'a rien négligé pour en faire un éclatant succès. Nous voyons ci-

dessus le comité d'organisation du bal, qui se composait de MM. Jean Lapierre, A. Gibeau, Camille Périard, Oscar De Sève, A. Couturier, J.-A. Gibeau et A. Bourbonnais.

"Il y a donc une classe ouvrière; c'est irréfutable et quand elle existe il est préférable d'en tenir compte"

(M. Picard)

Le président général de la C.T.C.C. fixe les éléments d'une authentique promotion ouvrière, lors d'un souper-causerie de la Chambre de Commerce de Granby, au début du mois



M. GERARD PICARD

Le souper-causerie mensuel de la Chambre de Commerce des Jeunes présidé conjointement par MM. Gilles Charbonneau, organisateur du Conseil Central de Granby et Roger Roy, a remporté un succès. Le conférencier invité, M. Gérard Picard, président général de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, développa une thèse autour d'un sujet dont l'importance est indiscutable: La promotion ouvrière.

Ce souper-causerie servi à l'hôtel Granby réunissait à la table d'honneur: MM. Marcel St-Pierre, secrétaire de la Chambre; Gilles Duchesne, gérant de l'Assurance-chômage; Roger Roy, président conjoint du souper; M. l'abbé Laurent Ward, aumônier des Syndicats de Granby; M. P.-H. Boivin, maire de la cité; Gérard Picard, conférencier; Gérard Cazeault, président de la Chambre; Gaston Ledoux, président de la Fédération nationale du Textile; Gilles Charbonneau, organisateur des Syndicats nationaux; Patrick Delaney, échevin de la cité; Edouard Dumas, président du Conseil central des Syndicats nationaux; René Gosselin, conseiller technique de la Fédération nationale du Textile; Gaston Bourbonnière, représentant des Artisans Canadiens français.

M. Rolland Gagné, rédacteur en

chef au journal La Voix de l'Est, présenta le conférencier, qui fut remercié par M. René Gosselin.

M. GERARD PICARD

M. Picard fit en premier lieu allusion aux espoirs, aux revendications et aux aspirations de la classe ouvrière dans notre monde modernisé, ce qui l'emmena à toucher la question de la promotion ouvrière. "Quelle orientation donnerait-on à la classe ouvrière? Voilà la question qu'on se pose. Obliquera-t-elle vers la gauche ou vers la droite, vers le communisme, le socialisme ou toute autre forme d'état social? Mais chose certaine, c'est que cette classe s'est développée et en se développant, a cessé de se laisser écraser et ne se laisse plus écraser des sujets dont les compétences sont remarquables. Mais en régime capitaliste on écrase cette classe et néglige sa promotion, alors qu'elle devrait être assurée sous deux angles principaux: La promotion de la personne du travailleur et la promotion de la classe ouvrière."

IL Y AURA TOUJOURS DES SALAIRES

M. Picard prouva ensuite toute l'importance de la classe ouvrière, rappelant qu'il y aura toujours des salariés, et partant le besoin de s'en occuper. "La population du Canada, dit-il, est d'environ 13,000,000 et les salariés y comptent dans une proportion de 5,000,000. Sur ce

nombre 3,500,000 sont éligibles à l'Assurance-chômage, tandis que près de 1,000,000 sont syndiqués. Le nombre des employeurs atteint 211,000.

Dans la province de Québec, sur une population de 4,000,000, on compte 1,300,000 salariés, environ 300,000 syndiqués, 1,500 conventions collectives, 200,000 travailleurs assujettis, et en tout, 37,700 employeurs.

M. Picard donna cette énumération pour prouver que même si ces chiffres progressaient, il resterait quand même une classe ouvrière, d'où nécessité de s'en préoccuper, car le développement industriel indique que les salariés vont rester des salariés. "Il y a donc une classe ouvrière; c'est irréfutable et quand elle existe il est préférable d'en tenir compte."

EPANOUISSEMENT DE L'OUVRIER

M. Picard insista donc sur la nécessité de la promotion de la personne du travailleur, afin d'assurer le plein épanouissement sur les plans matériels, intellectuel et spirituel. Il rappela que sur le plan individuel, il n'y a pas le moindre différence entre l'ouvrier et une autre personne et que sur le terrain de la personnalité, il y a égalité dans les éléments de personne.

Sur le plan matériel, il y aura toujours des débats. L'ouvrier se fera entendre et puisse exprimer

ses vues.

M. Picard montra aussi la nécessité de l'épanouissement intellectuel de l'ouvrier. "Il a le droit d'être informé et instruit pour comprendre ce qu'on lui dit, rappela-t-il. Ensuite, il pourra s'épanouir à son travail et sera plus satisfait, car il se rendra compte qu'il est une personne humaine."

M. Gérard Picard traita ensuite de la promotion de la classe ouvrière, comme élément collectif, c'est-à-dire de son accession vers les responsabilités sur les plans international, national, provincial, de l'industrie et de l'entreprise. "On se demande comment y arriver, a-t-il dit. Mais comme classe sociale, il faut la reconnaître et lui accorder un standing identique à toutes autres classes. Si les efforts continuent à humilier cette classe ou à s'en moquer, on s'expose beaucoup, car on lui fait perdre sa confiance qui est un élément très important et qui ne s'impose pas une fois perdue. D'autres classes se sont posées trop fréquemment en étrangères ou d'une façon hostile vis-à-vis la classe ouvrière. Ensuite ces mêmes classes se demandent pourquoi les ouvriers ne leur font pas confiance. La confiance est un élément essentiel, rappela-t-il; elle

vaut même mieux que toute convention, car elle permet de discuter et de s'exprimer sans crainte."

Finalement, M. Picard énuméra diverses formes qui permettent la promotion ouvrière telles que: le syndicalisme, les conventions collectives, la sécurité sociale, la coopération et les coopératives, l'accession aux responsabilités. "La classe ouvrière a droit d'être représentée, d'être consultée, de participer aux décisions sur les plans international, national, provincial et économique. Tout régime est en soi athée, continuait-il, lorsqu'il range la personne humaine au second rang ou qu'il la néglige. Il n'y a pas de régime admissible, à moins de respecter la personne humaine et la dignité du travailleur. S'il n'y a pas d'accord, il se produira des bousculades qu'il ne faudra pas attribuer au syndicalisme, mais plutôt à la fausseté d'un régime."

M. l'abbé Laurent Ward et S. H. le maire Boivin furent invités à dire quelques mots. Tous deux manifestèrent le plaisir et la fierté de savoir le mouvement syndical catholique confié à un chef tel que M. Gérard Picard.

Apparavant, M. Gilles Charbonneau avait insisté sur la coopération la plus entière qui doit régner pour assurer l'harmonie entre les classes.

NOUVEAU SYNDICAT A QUEBEC

LES 1,200 EMPLOYES DE CANADIAN ARSENALS, LIMITED, ADHERENT EN BLOC AUX SYNDICATS NATIONAUX

MINISTRE DU TRAVAIL

PROVINCE DE QUEBEC

La législation ouvrière du gouvernement de la province de Québec a à son crédit une législation qui couvre tout le domaine social. En matière de sécurité syndicale elle a démocratisé la loi des Relations ouvrières en fixant la majorité comme critère de la reconnaissance syndicale.

Le gouvernement a augmenté le nombre des personnes assujetties aux conventions collectives, il a diminué les grèves, augmenté les salaires et accordé des congés payés aux ouvriers. En matière de sécurité industrielle, il a institué des Commissions d'Apprentissage dans les principales industries, il a mis sur pied une clinique de réhabilitation et il organise la médecine du travail en s'inspirant des principes qui doivent guider l'hygiène industrielle.

ANTONIO BARRETTE,
ministre du Travail.

GERARD TREMBLAY,
sous-ministre

Le confrère Harmégnies dirigeait l'organisation

Les employés de Canadian Arsenals, Limited, de Valcartier et de Québec, qui étaient groupés dans une association ouvrière indépendante connue sous le nom de l'Association des Employés de l'Arсенal de Québec, se sont affiliés, en bloc, ces jours derniers, au Conseil général des Syndicats catholiques de Québec, à la Fédération nationale de la Métallurgie et à la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (C.T.C.C.). Les employés ont fait salle comble, au Palais Montcalm, afin d'entendre les représentants des syndicats. L'assemblée était présidée par M. L.-N. Bégin, président de l'Association des Employés de Canadian Arsenals. Ont adressé la parole, MM. René Harmégnies, directeur de l'organisation pour la C.T.C.C., Jean Marchand, secrétaire général, Lucien Dorion, du Conseil général des Syndicats catholiques de Québec, Marcel Pepin, de la Fédération de la Métallurgie. Afin de faciliter l'adhésion à ceux qui n'étaient pas présents à cette assemblée, les chefs de la C.T.C.C., de concert avec les officiers de l'Association, ont convoqué une deuxième assemblée où l'assistance n'a pas été moins enthousiaste.

I. NANTEL

BOIS DE SCIAGE

MASONITE — TEN-TEST — BEAVER BRAND

Coin Papineau et De Montigny — Tél. CH. 1300 — Montréal

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis à tous les jours.

AMHERST et DEMONTIGNY

(à proximité de l'édifice des Syndicats)

MONTY & MONTY

POMPES FUNEBRES

SALONS MORTUAIRES

SERVICE D'AMBULANCE

1926, rue PLESSIS — FA. 3537

4156, rue Adam — AM. 3733

BE. 3984

282 ouest, rue Ontario

Hommages de

LA PHOTOGRAVURE NATIONALE LIMITEE

MONTREAL

206, RUE DU PONT

TÉL. : 4-4641

LA CIE
F. X. DROLET
QUEBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Toutes réparations mécaniques

Spécialité: Bornes-fontaines — Soudures électrique et autogène.



LE TRAVAIL

Montréal, avril 1950

SUPPLEMENT

Page 5

LA RESTAURATION OUVRIÈRE ET LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

La dernière lettre pastorale des Archevêques et Evêques du Québec restera un document historique et marquera une date dans la patiente et difficile ascension de la classe ouvrière vers les responsabilités Sociales

THEMES GENERAUX DE LA LETTRE PASTORALE

- 1 — Conditions actuelles de la Vie Ouvrière
- 2 — Restauration chrétienne de la Vie Ouvrière
- 3 — Agents de la restauration de la Vie Ouvrière
 - A) par l'action des travailleurs
 - B) par l'action des patrons
 - C) par l'action de tous les citoyens
 - D) par l'action de l'Etat
 - E) par l'action du clergé

L'EMANCIPATION OUVRIERE

Profonde compréhension des problèmes ouvriers; de leur situation sociale et économique

Le travail est l'élément formateur ou déformateur de l'ouvrier

Résumé de la Lettre pastorale collective de Leurs Excellences Nos seigneurs les archevêques et évêques de la province civile de Québec sur le Problème ouvrier en regard de la Doctrine sociale de l'Eglise.

Nous, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, archevêque et évêques de la province civile de Québec.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de Nos diocèses, salut et bénédiction en Notre Seigneur.

1. Messagère de justice et de charité, l'Eglise cherche à fortifier la fraternité humaine, à resserrer les liens qui doivent unir les créatures d'un même Dieu, les fils d'un même Père, les frères de l'unique Rédempteur. A cette fin, l'Eglise a le droit et le devoir d'exposer, en les adaptant aux conditions particulières de chaque époque, les enseignements qu'Elle a reçus du Christ "sur les rapports essentiels et multiples qui rattachent et subordonnent l'ordre social aux questions religieuses et morales.

2. Cette doctrine sociale de l'Eglise, élaborée au cours des siècles, exprimée avec ampleur et maîtrise surtout depuis Léon XIII, forme une admirable unité avec les principes mêmes de l'Evangile et avec l'enseignement traditionnel. "Elle est claire dans tous ses aspects; elle est obligatoire; nul ne peut s'en écarter sans danger pour la foi et l'ordre moral."

3. Devant les changements profonds survenus dans la vie économique, devant l'agitation sociale qui marque toujours les années d'après-guerre, devant la confusion des esprits qui menace de troubler notre peuple et ralentit son progrès social, conscients de Notre charge de pasteurs, Nous venons, N.T.C.F., vous rappeler la doctrine de l'Eglise sur les problèmes des travailleurs de chez nous. Nous devons Nous chercher avec une affection particulière sur cette portion de notre troupeau, car Nous voulons être fidèles à cette exhortation de Pie XII: "Dites également partout et hautement: l'Eglise a soutenu et soutient toujours ceux qui n'ont que leur travail pour se procurer à eux-mêmes et à leurs familles le pain quotidien; elle a pris et prend toujours la défense de leurs justes droits et de leurs revendications raisonnables". Nous sommes assurés que nos paroles seront reues avec joie et Nous espérons que jamais la réalité de chez nous ne pourra faire l'objet de cette pénible constatation du Souverain Pontife devant les succès du communisme en certains pays: "Nous n'ignorons pas que l'Eglise a été, parfois, jusque parmi les rangs des catholiques injustement soupçonnée d'avoir, par sa doctrine sociale, favorisé les systèmes subversifs ou de leur avoir frayé la voie. Ceux qui pensent ou parlent ainsi, qui n'ont pas voulu s'incliner devant l'autorité de l'Eglise n'ont plus maintenant qu'à se

4. Dans ces vues, après avoir brièvement décrit les conditions actuelles de la vie ouvrière, Nous chercherons dans la doctrine sociale de l'Eglise les principaux éléments de restauration chrétienne de cette vie; Nous indiquerons ensuite la responsabilité et la part de chacun dans cette oeuvre nécessaire.

PREMIERE PARTIE

Conditions actuelles de la vie ouvrière

5. Nous ne saurions trop insister, N.T.C.F., sur la nécessité de bien voir d'abord les conditions actuelles de la vie ouvrière qui, prises dans leur ensemble, constituent le "Problème ouvrier". Que chacun de vous, par ses observations et ses réflexions sur la vie industrielle en général, sur la famille ouvrière, sur les loisirs, sur l'ambiance matérialiste de notre époque, sur le travail et sur la

complexité des relations du travail, complète le tableau que nous esquisserons ici à larges traits.

6. Nous devons reconnaître, N.T.C.F., que la situation économique de notre pays se compare avantageusement à celle de la plupart des contrées du monde. Nous en sommes redevables avant tout à la divine Providence; elle a doté notre sol de richesses considérables dévastations causées par les récents conflits mondiaux. Notre classe ouvrière a profité de cette situation; et elle jouit, dans son ensemble, d'un niveau de vie assez élevé. Cette constatation générale ne doit pas toutefois nous faire oublier les maux dont souffre encore notre classe ouvrière. Il existe de nombreux groupes régionaux ou professionnels dont les revenus ne sont pas suffisants; nul ne saurait soutenir que la richesse nationale est équitablement répartie. Et puis chez nous, pas plus qu'ailleurs, n'a été résolu le problème fondamental de la vie ouvrière, le problème de la sécurité économique et

chologiques du travailleur. Comme conséquence l'ouvrier d'usine n'est pas intéressé à son travail. Aussi entre-t-il trop souvent à l'atelier avec la hâte d'en sortir au plus tôt pour chercher ailleurs un dérivatif qui réponde à son besoin d'épanouissement. On constate de plus dans le monde du travail, comme d'ailleurs dans les autres classes, une diminution du sens des responsabilités; la conscience professionnelle s'y est affaiblie. Les conditions d'hygiène industrielle ne se sont pas améliorées au point d'atténuer, dans toute la mesure du possible, les dangers qui menacent la santé des travailleurs. Enfin les sollicitations au mal, dans les milieux de travail, à cause bien souvent de la promiscuité, sont une menace à la vie chrétienne, surtout des jeunes.

11. Mais on ne peut avoir une juste idée de la vie ouvrière moderne sans jeter un coup d'oeil sur les relations du travail et sur les associations qui encadrent les travailleurs. Pendant la guerre, les

tauration de cette vie ouvrière. Estime et mise en pratique des valeurs religieuses, respect de la personne humaine, épanouissement de la vie familiale, bon emploi des loisirs, juste conception du travail, de ses fins et des conséquences qui en découlent, tels sont les facteurs qui restaureront la condition ouvrière selon les principes chrétiens pour permettre à la classe des travailleurs de mener une vie dignement humaine, de s'épanouir chrétiennement et de jouer un rôle dans la société, en collaboration avec les autres classes.

15. Toute oeuvre de restauration, N.T.C.F., doit s'appuyer sur la religion, sur Dieu. "Si Dieu ne bâtit pas la maison, en vain travaillent ceux qui la bâtissent." Il n'en va pas autrement de la restauration de la vie ouvrière. Sans le fondement inébranlable des vérités religieuses, sans la pratique des vertus chrétiennes, source de vie féconde et de progrès, les plus généreux efforts resteront vains.

vertissements ne doivent pas répondre aux goûts les plus faciles et les moins nobles. Les loisirs ne sont pas le but de la vie. Bien employés cependant, ils rendent plus forte la vie familiale, accroissent le sens des responsabilités, contribuent au plein épanouissement de la personne par l'entretien des forces physiques, par le développement des facultés intellectuelles et des vertus morales.

18. La restauration de la condition ouvrière demande que l'on s'attaque hardiment au problème du travail et de son organisation. Le travail de l'ouvrier en lui-même et dans le régime qui lui est fait, est à la base du problème ouvrier et il devient à la longue le principal élément formateur ou déformateur de sa vie personnelle, familiale et même religieuse.

19. Dans la vie économique moderne, le travail n'a pas la place à laquelle il a droit selon la justice. Pie XII le constatait: "L'ouvrier, dans son effort pour améliorer sa situation, se heurte à tout un système qui, loin d'être conforme à la nature, est en opposition avec l'ordre de Dieu et avec la fin assignée par Dieu aux biens terrestres." C'est que dans la grande entreprise telle qu'elle existe actuellement et qui donne le ton au monde industriel, l'efficacité de la machine fournie par le capital relègue au second rang l'apport du travail, renversant ainsi la véritable échelle des valeurs qui doit s'établir entre les divers agents de la production industrielle.

20. Tout doit être mis en oeuvre afin de donner au travailleur sa part légitime de responsabilité, de culture et de biens matériels, dans un ordre social pleinement humain. Pour atteindre ce but, il faut voir le travail tel qu'il doit être selon le plan providentiel. Seule une conception chrétienne du travail lui assure ainsi qu'au travailleur grandeur et dignité.

21. Par le travail, l'homme domine la matière, humanise la terre; il continue en quelque sorte l'oeuvre de la création en transformant, en rendant utilisables les biens créés. En plus d'en tirer le moyen normal de subsistance pour lui et les siens, l'homme doit pouvoir trouver dans son travail une occasion de développer sa personnalité, de mieux servir Dieu et son prochain.

22. L'agriculteur et l'artisan peuvent aisément faire rendre à leur travail toutes ses possibilités de perfectionnement humain et de mérite surnaturel. Il n'en va pas de même pour l'ouvrier industriel et la plupart des salariés. Car elle est encore vraie dans un trop grand nombre de cas cette parole de Pie XI: "La matière sort ennoblée de l'atelier, tandis que l'homme s'y corrompt et s'y dégrade". De plus, la technique moderne a conduit à une séparation plus marquée entre le capital et le travail et a causé bien des mécontentements et des conflits. C'est le sens retrouvé du travail et de ses fins qui corrige cette situation déplorable et rétablira l'ordre dans les relations professionnelles.

23. Il importe donc que la vie économique soit ordonnée de façon à reconnaître le sens chrétien du travail. Un mauvais régime de travail compromet toute oeuvre de restauration, parce qu'il conduit à un matérialisme abject. Il existe, en effet, un rapport direct entre l'insatisfaction que les masses ouvrières retirent de l'accomplissement de leur travail et la déchéance des moeurs privées et publiques, et donc la baisse de l'esprit chrétien.

24. Il ne faudra pas perdre de vue, N.T.C.F., que l'instauration d'un meilleur régime de travail se rattache aux véritables valeurs spirituelles que l'Eglise reconnaît dans le travail et dans l'homme qui l'exécute. Les réformes économiques devront tenir compte des exigences qui dérivent de la noblesse morale du travail et de la primauté de l'homme sur la matière. Ou-

(Suite à la page suivante)

IL FAUT LIRE EN ENTIER

La lettre pastorale de Nosseigneurs les Archevêques et Evêques.

Elle a été publiée en brochures;

Demandez à votre syndicat de vous en distribuer.

social du travailleur.

7. L'industrialisation n'est pas un phénomène nouveau dans notre pays. Mais, au cours de la dernière décennie, elle s'est accrue considérablement. Le travail féminin s'est développé à un rythme accéléré. La population des villes a augmenté de façon très notable. Le progrès industriel a même accentué la désertion des campagnes. Et ainsi la situation dans les centres urbains s'est compliquée.

8. Le rural ne retrouve plus à la ville ses traditions et habitudes de vie. Les institutions qui le protégeaient n'ont plus le même caractère, certaines ont perdu de leur vigueur. Ce problème d'adaptation est à la source de multiples difficultés, parfois de lourdes misères pour les individus, et constitue pour la communauté urbaine un obstacle à l'établissement de son équilibre et à l'organisation de son progrès religieux, social et économique.

9. L'augmentation rapide de la population urbaine a créé aussi un problème aigu du logement avec toutes ses conséquences néfastes: entassement des familles qui entraîne la limitation des naissances; délaissement de la maison qui accentue la délinquance juvénile, l'alcoolisme et le débordement des moeurs; déséquilibre enfin de la vie familiale causé par la négligence malheureuse du devoir précis que Dieu a assigné à chacun des membres de la famille.

10. Autre conséquence du développement industriel rapide, un grand nombre d'ouvriers sont entrés dans les nouvelles industries sans pouvoir acquérir une préparation suffisante. Leur présence à l'usine davantage compliquée les problèmes de la vie industrielle et étendu les effets déplorables qui pouvaient être reprochés au régime économique. On sait par exemple la place occupée par le travail en série dans l'industrie moderne. Or il ne satisfait pas, dans l'état actuel de son organisa-

tion, les besoins culturels et psychologiques du travailleur. Comme conséquence l'ouvrier d'usine n'est pas intéressé à son travail. Aussi entre-t-il trop souvent à l'atelier avec la hâte d'en sortir au plus tôt pour chercher ailleurs un dérivatif qui réponde à son besoin d'épanouissement. On constate de plus dans le monde du travail, comme d'ailleurs dans les autres classes, une diminution du sens des responsabilités; la conscience professionnelle s'y est affaiblie. Les conditions d'hygiène industrielle ne se sont pas améliorées au point d'atténuer, dans toute la mesure du possible, les dangers qui menacent la santé des travailleurs. Enfin les sollicitations au mal, dans les milieux de travail, à cause bien souvent de la promiscuité, sont une menace à la vie chrétienne, surtout des jeunes.

12. Devant ce tableau de notre classe ouvrière dont la grandeur d'âme n'est pas à démontrer mais qui souffre de réelles difficultés et n'échappe pas à l'influence du matérialisme ambiant, oublieux ou négateur des droits de Dieu sur l'homme, la famille et la profession, il ne faut pas se contenter d'une constatation stérile, mais chercher plutôt la pensée de l'Eglise sur la restauration de la vie ouvrière.

DEUXIEME PARTIE

Restauration chrétienne de la vie ouvrière

13. Si la vie ouvrière des villes, dans les conditions où elle s'est développée dans le passé, s'est montrée moins saine et moins protectrice des valeurs humaines que la vie rurale, il ne faudrait pas croire qu'elle est nécessairement meurtrière des âmes. La ville et le travail industriel ne sont pas en dehors du plan de Dieu et ne conduisent pas fatalement au matérialisme et à la déchristianisation des âmes. Le milieu ouvrier et industriel peut être sanctificateur.

14. C'est Notre devoir de montrer la voie vers une saine res-

tauration de cette vie ouvrière. Estime et mise en pratique des valeurs religieuses, respect de la personne humaine, épanouissement de la vie familiale, bon emploi des loisirs, juste conception du travail, de ses fins et des conséquences qui en découlent, tels sont les facteurs qui restaureront la condition ouvrière selon les principes chrétiens pour permettre à la classe des travailleurs de mener une vie dignement humaine, de s'épanouir chrétiennement et de jouer un rôle dans la société, en collaboration avec les autres classes.

16. Ceux qui ont à coeur la restauration de la vie ouvrière doivent envisager tous les problèmes qu'elle pose et les réformes qu'elle exige sous l'angle de la famille, cellule première de l'organisme social. Revenu suffisant, habitation familiale, mesures de sécurité sociale, dégrèvement d'impôt, climat moral, voilà autant de conditions qui permettront à l'ouvrier de fournir à sa famille une subsistance digne humaine et de pourvoir, avec son épouse, à l'éducation et à l'instruction de ses enfants. L'ouvrier et son épouse seront alors en état de remplir leurs devoirs et de conserver à nos familles leur fécondité admirable, leurs moeurs simples et leurs caractéristiques chrétiennes. Le problème ouvrier ne sera pas résolu à moins que l'ordre économique, politique et social ne facilite chez les travailleurs une grande et belle vie familiale.

17. Un des heureux effets du machinisme moderne a été de diminuer les heures de travail. Ce progrès sera un vrai gain pour la classe ouvrière et la société, si les travailleurs savent tirer profit de leurs loisirs plus abondants. L'amour de l'argent a fait surgir une quantité d'amuseurs sans conscience qui exploitent le désœuvrement et la naïveté populaires. Ces gens, prenant pour complices les passions humaines qu'ils excitent par des méthodes ingénieuses, dépouillent les ouvriers de leur argent et les rendent moins hommes. Les di-

L'EMANCIPATION OUVRIERE

"C'est par la démocratisation de l'économie que l'on assurera à la vie économique et sociale un fonctionnement en vue du bien de tous les membres de la société"

L'action ouvrière, l'action patronale et celle de tous les citoyens peut seule assurer la restauration sociale

(Suite de la page précédente)

tre une juste rémunération, vitale, familiale et humaine, ces exigences comportent aussi d'une part, l'adaptation du travail à l'homme: durée, rythme, méthodes, hygiène, apprentissage, milieu professionnel, et, d'autre part, une organisation du travail qui repose sur un statut efficacement protecteur du droit syndical tant patronal qu'ouvrier et qui achemine normalement les associations d'employeurs et d'employés vers l'organisation corporative. La mise en oeuvre de ces conditions révélera que "la structure complexe de la société... tout entière, a besoin de redressements et d'améliorations"....

25. C'est d'abord dans l'entreprise, cellule de la vie économique et sphère d'action quotidienne, que doit être organisé plus humainement le travail industriel, caractérisé par la mécanisation, la standardisation et la spécialisation des tâches. Des réformes de structure chercheront à intéresser de plus en plus les travailleurs à la vie même de l'entreprise, de façon que tous ceux qui y participent, chefs d'entreprise et ouvriers, réalisent leur "communauté d'activité et d'intérêts".

26. Il faut bien constater que le régime du simple salariat, dans une économie imprégnée de libéralisme économique, a une tendance à favoriser la lutte des classes, à creuser le fossé qui sépare le capital du travail, à porter les détenteurs de capitaux à la poursuite de profits abusifs, à diminuer chez l'ouvrier le souci d'un travail honnête et compétent, en ne l'intégrant pas suffisamment dans la vie de l'entreprise. Nous croyons devoir orienter l'action sociale vers une réforme de l'entreprise de façon que les travailleurs organisés soient amenés graduellement à participer à sa gestion, à ses profits et à sa propriété, selon une juste conception de la nature privée de l'entreprise et des droits légitimes des propriétaires des biens de production.

27. C'est par l'organisation corporative, par la démocratisation de l'économie, que l'on assurera à la vie économique et sociale un fonctionnement en vue du bien de tous les membres de la société. Cette organisation reconnaîtra juridiquement et en fait par des institutions permanentes la commune responsabilité de tous ceux qui prennent part à la production. Par le moyen de leurs syndicats auxquels l'institution corporative donnera un couronnement naturel, comme Nous le disions dans Notre Lettre de 1941, les travailleurs assumeront leur part de responsabilité dans la bonne ordonnance de la profession et dans "la constitution et le développement de l'économie nationale".

28. La prudence avec laquelle doivent s'opérer ces réformes ne doit pas masquer leur urgente nécessité ni voiler la netteté de leur orientation. C'est le maintien de l'ordre social qui exige l'organisation de cette solidarité économique. Si l'on veut hâter chez nous "l'avènement d'un ordre public qui réalise au plus haut point possible une saine économie et la justice sociale", tous les intéressés doivent apporter leur effort, honnêtement et courageusement.

TROISIEME PARTIE

Agents de restauration de la vie ouvrière

— A —

Par l'action des travailleurs

29. La restauration de la condition des ouvriers ne pourra se faire que si les travailleurs ont d'eux-mêmes une appréciation noble et vraiment chrétienne et que s'ils sont foncièrement disposés à coopérer et à s'aider. "Avant de compter sur l'aide des autres, ils doivent compter sur leurs propres efforts, sur leur propre défense, sur leur mutuelle assistance".

30. En prenant la religion pour guide et pour inspiratrice de leur

vie, les travailleurs éviteront les amères désillusions que se préparent inévitablement ceux qui mettent tous leurs espoirs dans les biens éphémères de ce monde et qui sacrifient leur éminente dignité d'hommes "aux idoles d'un progrès terrestre mal compris". Ils doivent prendre conscience de la grandeur de leur travail, de l'importance de leur fonction et de la noblesse de la classe ouvrière. La pratique des vertus chrétiennes pourra seule permettre aux travailleurs d'accomplir fidèlement les multiples devoirs que leur vie comporte et d'obtenir, par le respect de leurs obligations envers autrui, tout le respect dû à leurs propres droits.

31. Cependant l'action des travailleurs isolés n'aboutira jamais à des résultats suffisants. L'ampleur de la tâche réclame des efforts collectifs. Car il s'agit d'un vaste mouvement d'ensemble visant à rendre plus chrétienne l'âme de la classe ouvrière et à créer, pour cela, un climat favorable autour d'elle en restaurant les institutions et le milieu qui encadrent sa vie. Ce mouvement rénovateur suppose la convergence de deux actions simultanées, l'une d'ordre religieux et l'autre d'ordre temporel. Les travailleurs poursuivront cette double action en s'unissant dans des groupements d'Action catholique et dans des organisations professionnelles, économiques et sociales. C'est une responsabilité collective qu'il est du devoir de la classe ouvrière d'assumer.

32. L'apostolat sacerdotal, tout essentiel qu'il est, ne peut suffire à promouvoir l'établissement et l'expansion du règne de Dieu sur la terre. Il faut le compléter par l'apostolat irremplaçable des laïcs unis dans l'armée des militants d'Action catholique afin de propager autour d'eux un christianisme vivant et introduire le Christ dans tous les milieux et les domaines où s'exercent les activités humaines.

33. Pour remplir le rôle qui leur revient dans l'économie nationale, pour promouvoir leurs intérêts professionnels, pour faire valoir leurs légitimes revendications économiques et sociales, les travailleurs doivent s'unir dans de solides organisations professionnelles qui s'inspirent de la doctrine sociale de l'Eglise. Les circonstances présentes rendent encore plus pressante et plus impérieuse l'obligation pour les ouvriers, comme pour les patrons d'ailleurs, d'exercer leur droit et de s'unir en association afin de pourvoir à leurs intérêts. On doit y voir la condition indispensable de la promotion de la classe ouvrière. Des membres qui vivent leur syndicalisme, des chefs éclairés et apôtres font donner à l'organisation professionnelle ouvrière son plein rendement.

34. Les travailleurs doivent aussi unir leurs efforts et leurs res-

sources dans des organismes coopératifs en vue de leur prospérité économique et de leur avancement social. Des services inappréciables peuvent leur être rendus par leurs coopératives, en particulier pour la solution du problème du logement. En conséquence ils doivent s'employer à les promouvoir et à les développer.

35. Les efforts individuels des ouvriers, leurs efforts collectifs par l'Action catholique, les Associations professionnelles et le Mouvement coopératif, sont donc les conditions indispensables de restauration de la vie ouvrière. La bonne conduite de la vie personnelle et familiale de même que l'exercice des responsabilités dont les associations fournissent l'occasion, feront lever au sein de la classe ouvrière une élite de plus en plus nombreuse et apostolique, qui considérera comme un très grand honneur de demeurer dans la classe ouvrière pour la mieux servir et l'aider à atteindre le plus haut niveau possible de vie morale et religieuse, professionnelle et culturelle. Cette élite aura constamment devant les yeux la haute fin vers laquelle doit tendre tout mouvement ouvrier, c'est-à-dire "la formation de travailleurs vraiment chrétiens qui, excellent également en capacité dans l'exercice de leur art et en conscience religieuse, sachent mettre en harmonie la ferme protection de leurs intérêts économiques avec le sentiment le plus strict de la justice et avec la sincère volonté de collaborer avec les autres classes de la société au renouveau de la vie sociale tout entière".

— B —

Par l'action des patrons

36. Les employeurs peuvent et doivent apporter une contribution très importante à l'avancement personnel, familial et social des travailleurs. Nous connaissons leurs problèmes et Nous savons, N.T.C.F., que les patrons "portent le lourd héritage d'un régime économique injuste qui a exercé ses ravages durant plusieurs générations". Ils ne doivent pas oublier toutefois que sur eux pèse, en grande partie, la responsabilité de rendre ce régime conforme aux prescriptions de la loi naturelle et de la loi divine, même au prix de certains sacrifices. Ferme attachée au droit de propriété privée, l'Eglise demande aux patrons de ne pas oublier l'aspect social qu'il comporte ni de négliger leur obligation de subordonner l'exercice de ce droit aux exigences du bien commun et aux limites imposées par les droits des employés, des consommateurs et des autres patrons, surtout de la petite et moyenne entreprise.

37. Les patrons sont les premiers responsables de la vie éco-

nomique de leur entreprise. C'est leur droit et leur devoir d'en assurer la prospérité matérielle et la stabilité financière. Pour atteindre ce but, ils doivent employer les moyens techniques les plus appropriés. Mais s'ils estiment leurs employés pour leur dignité d'hommes et de chrétiens, s'ils donnent constamment l'exemple d'une vie authentiquement chrétienne, s'ils s'efforcent de développer une atmosphère de cordiale collaboration, s'ils versent des salaires justes et améliorent sans cesse les conditions de travail, s'ils acceptent loyalement la collaboration avec le syndicat de leurs employés, ils favorisent la paix sociale et l'entente harmonieuse du capital et du travail, ils obtiendront personnellement des succès temporels que d'autres essaieront en vain de réaliser par l'emploi exclusif de moyens techniques et financiers.

38. Plusieurs patrons se plaignent, avec raison, de pouvoir difficilement pratiquer la justice à cause de la concurrence effrénée existant dans la vie économique actuelle. En s'unissant dans des associations professionnelles qui s'inspirent de la doctrine sociale de l'Eglise, ils retireront de nombreux avantages d'ordre économique, social et moral. Par l'étude plus approfondie de la doctrine catholiques, par l'union des connaissances et des efforts, ils pourront plus facilement perfectionner la technique de leurs entreprises, concourir à l'amélioration des lois qui concernent le travail, l'industrie et le commerce, développer leur sens social, collaborer avec les associations ouvrières, trouver les moyens de remplir toutes leurs obligations de justice et de charité.

39. Les patrons catholiques peuvent aider efficacement à la restauration de la vie ouvrière, à "faire pénétrer dans le monde de l'économie la doctrine sociale chrétienne". (Pie XII, au Congrès des associations patronales catholiques, 7 mai 1949). Nous attendons beaucoup de leur courage, de leur générosité, de leur esprit chrétien... Qu'ils relisent à l'occasion, conjointement avec les chefs ouvriers, ces précieux conseils de Pie XII à des patrons catholiques: "Nombre d'hommes, industriels comme vous, catholiques, et non catholiques aussi, ont, en maintes circonstances, expressément déclaré que la doctrine sociale de l'Eglise — et elle seule — est en mesure de fournir les éléments essentiels pour une solution de la question sociale. Assurément la mise en oeuvre et l'application de cette doctrine ne peuvent être l'ouvrage d'un jour. Sa réalisation exige de tous les participants une sagesse clairvoyante et prévoyante, une forte dose de bon sens et de bon vouloir. Elle réclame d'eux sur-

tout une réaction radicale contre la tentation de chercher chacun son propre avantage aux dépens des autres participants, quelle que soit la nature et la forme de leur participation, et au détriment du bien commun. Elle requiert enfin un désintéressement tel que seule, une authentique vertu chrétienne soutenue par l'aide et la grâce de Dieu, peut l'inspirer." Etre porteurs de la vérité chrétienne dans les monde de l'économie, quelle responsabilité, mais aussi quel honneur pour les patrons comme pour les ouvriers!

— C —

Par l'action de tous les citoyens

40. Les efforts des travailleurs et des patrons pour restaurer la vie ouvrière doivent être soutenus et complétés par l'action bienveillante de tous les citoyens, en particulier des membres des professions libérales et des éducateurs.

41. Les classes plus fortunées, celles dont l'influence est plus marquante et auxquelles une meilleure instruction donne un prestige plus grand doivent comprendre leur devoir social et y être fidèles. Plus on occupe un poste élevé, plus on a l'obligation de servir. Tous ceux qui ont eu l'avantage de bénéficier d'une formation intellectuelle et morale supérieure qui leur a permis de réussir une belle carrière et de se ranger dans l'élite de la société ont un nouveau motif d'accomplir ce devoir social.

42. Les membres des professions libérales devraient toujours montrer une grande modération dans les honoraires exigés pour leurs services. Ils remplissent une fonction sociale qu'ils doivent accomplir avec désintéressement, sans connivence malheureuse avec les puissances d'argent et sans de mesquins calculs, politiques ou autres. Ils seront des apôtres d'une restauration de l'ordre social auprès des dirigeants de la finance, du commerce et de l'industrie avec qui ils ont des contacts et dont ils peuvent influencer la pensée. Ils essaieront de comprendre les réclamations ouvrières et prêteront volontiers leurs bons offices en vue de la collaboration du capital et du travail et en vue de la paix sociale.

43. Notre époque plus qu'aucune autre a besoin de catholiques convaincus à la générosité vaillante, qui connaissent toutes les beautés et toutes les exigences de la religion, y compris celles de la doctrine sociale de l'Eglise. Si les éducateurs n'ont pas le soin de donner un enseignement social suffisant; s'ils n'orientent pas leurs élèves vers les belles réalités de la vie généreuse qu'ils doivent mener, nos jeunes gens s'y soustrairont aisément, plus attirés vers l'égoïsme ambitieux et jousiste, bientôt prêts à tout sacrifier pour le succès d'une carrière payante, mais socialement inutile, quand elle n'est pas malfaisante.

44. A quelque stage de l'enseignement où les éducateurs sont placés, ils s'efforceront de comprendre les réels besoins des travailleurs, leurs problèmes et les solutions qu'il faut y apporter. Ils communiqueront cette connaissance à leurs élèves. Ils auront recours aux meilleures méthodes pédagogiques pour enseigner la doctrine sociale de l'Eglise en l'adaptant aux intelligences qu'ils ont à éclairer. Ils inculqueront à leurs élèves le sens social en développant chez eux la préoccupation du bien commun et l'amour de la société qu'ils doivent servir selon la mesure des talents qu'ils ont reçus. Les éducateurs trouveront dans la doctrine du corps mystique du Christ, fondement de morale sociale chrétienne et raison profonde de la grande fraternité humaine, une source intarissable d'enseignements et de conseils.

(Suite à la page suivante)

LES EDITIONS BELLARMIN

8100, Boulevard Saint-Laurent, Montréal

Mettent à votre disposition la brochure intitulée :

LE PROBLEME OUVRIER

en regard de la doctrine sociale de l'Eglise.

L'EMANCIPATION OUVRIERE

Le rôle de l'Etat devant la restauration sociale qui s'impose:
Diriger, surveiller, stimuler

La tâche des apôtres sociaux et le règne de la justice sociale

(Suite de la page précédente)

— D —

Par l'action de l'Etat

45. L'Etat aussi peut et doit exercer son influence bienfaisante pour améliorer le sort des travailleurs et de leurs familles. Il porte la lourde responsabilité de promouvoir le bien temporel de tous les citoyens sans exception, tout en accordant un soin particulier aux plus faibles. Et l'Eglise, en dehors et au-dessus de tous les partis politiques, offre sa loyale collaboration aux détenteurs de l'autorité civile.

46. N.T.C.F., l'autorité civile mérite un profond respect, car toute autorité légitime sur terre vient de Dieu. Ce respect doit se trouver chez ceux qui exercent cette autorité; en effet, c'est un dépôt sacré qui leur est confié par Dieu, pour le bien de toute la collectivité. Il doit se trouver aussi chez tous les citoyens, les amenant à se soumettre volontiers aux lois, en tout ce qu'elles imposent de juste.

47. Ce qu'on demande aux gouvernants, c'est un ensemble de lois et d'institutions qui puissent faire fleurir la prospérité tant publique que privée, la paix et l'ordre social. Car le rôle principal de l'Etat est de "diriger, surveiller, stimuler, contenir selon que le comportent les circonstances ou l'exige la nécessité". Il doit avant tout aider les citoyens, les familles et les associations à remplir les fonctions qu'ils sont en mesure d'exercer eux-mêmes.

48. N.T.C.F., des devoirs plus particuliers s'imposent à l'Etat pour le relèvement de la condition des ouvriers. Par une législation sans cesse adaptée aux besoins nouveaux, par une application et une surveillance adéquates des lois, il doit sauvegarder efficacement le droit des travailleurs à un juste salaire, à des conditions saines de travail au point de vue physique et moral. La législation sur le droit d'association doit sans cesse s'améliorer afin de permettre au syndicalisme sain de remplir son rôle nécessaire d'agent d'ordre et de paix sociale. En conséquence, les lois sur les relations du travail, sur les conventions collectives, sur la prévention des conflits par la conciliation et l'arbitrage, doivent être telles qu'elles protègent tous les intérêts légitimes des travailleurs.

49. Ils sont bien inspirés les gouvernements qui, par des mesures appropriées ou par des lois, cherchent à enrayer les activités du communisme et des autres sociétés subversives de l'ordre social chrétien. Les mesures répressives sont nécessaires, mais elles ne seront vraiment efficaces que si elles sont accompagnées d'efforts sincères en vue de créer un ordre social à base de justice et de charité. Il importe avant tout de favoriser une meilleure distribution des richesses, un état de sécurité pour tous les travailleurs honnêtes et consciencieux et un régime de travail qui respecte la dignité humaine de l'ouvrier. Les autorités publiques, Nous en sommes certains, continueront de s'employer de toutes leurs forces et de s'assurer la collaboration loyale de tous les citoyens, de toutes les associations professionnelles, de tous les mouvements. Cette action concertée restaurera, avec l'aide de l'Eglise, l'équilibre et l'harmonie entre les différentes classes sociales.

— E —

Par l'action du clergé

50. L'oeuvre de restauration de la vie ouvrière, N.T.C.F., ne saurait s'accomplir sans l'appui et l'inspiration de la religion et donc de l'Eglise qui doit être partout où il y a des âmes à sauver. Par leur ministère, les prêtres exercent une influence irremplaçable; ils élèvent les âmes vers les réalités surnaturelles et poussent les fidèles à la pratique des vertus chrétiennes. Cette action est bien plus importante pour la vie économique et sociale qu'on ne se l'imagine habituellement. Car la religion contribue très efficacement à augmenter le bonheur temporel des hommes en l'éduquant sur les bases inébranlables des vertus chrétiennes, en parti-

culier sur les vertus de foi, d'espérance et de charité. Sans l'esprit chrétien, "tous les efforts seraient vains, on construirait non sur le roc, mais sur un sable mouvant".

51. De plus, l'Eglise est heureuse d'offrir les efforts généreux des prêtres, particulièrement expérimentés, qu'elle met spécialement au service de l'Action catholique et de l'action sociale. Qu'elle est noble et délicate la tâche de ces prêtres qui accomplissent leur fonction apostolique dans les associations d'ouvriers et de patrons! Dans l'exercice de leur apostolat, ils relèvent de l'autorité de leur évêque propre, à qui il appartient de surveiller et d'orienter leur action sociale. Ces aumôniers doivent accomplir un travail d'éducation et de formation. C'est à eux qu'il revient de stimuler et d'encourager dans les épreuves, mais surtout d'imprégner les âmes de la merveilleuse doctrine sociale de l'Eglise, de développer, avec la grâce de Dieu, chez tous les membres et plus particulièrement chez les chefs, l'esprit surnaturel avec tout son cortège de vertus chrétiennes. Pour assurer l'unité de pensée et d'action de tous les prêtres engagés dans l'action sociale, Nous avons établi la Commission sacerdotale d'études sociales. L'influence heureuse qu'elle a déjà exercée Nous fait espérer qu'elle imprimera un élan puissant à l'action nécessaire des prêtres, voire des fidèles, dans l'oeuvre de la restauration sociale et du relèvement de la classe ouvrière.

52. Le zèle attentif des prêtres en vue de placer le travailleur moderne dans des conditions de vie matérielles et sociales en harmonie avec sa dignité s'explique seulement par l'amour qui fait battre leur coeur, "ce même amour qui faisait battre le coeur du Christ".

CONCLUSION

53. Au terme de cette Lettre, Nous avons la conviction, N.T.C.F., que vous comprenez mieux la nécessité pour tout vrai disciple du Christ de travailler, d'une façon énergique et généreuse, à l'instauration chrétienne d'une meilleure condition de vie pour les travailleurs. Nous avons confiance que nos enseignements et nos directives seront reçus par tous avec foi et compréhension. Que les apôtres sociaux, prêtres et laïcs, redoublent de zèle! Puissent les laïques, à la lumière des enseignements de l'Eglise, édifier les structures économiques et sociales par lesquelles notre société procurera à tous les citoyens une plus juste participation aux biens de notre pays.

34. Nous faisons appel à la générosité, au courage, à l'esprit chrétien de tous les responsables de la vie sociale, dans quelque sphère que ce soit. Nous leur disons avec le ferme espoir d'être entendus: "Appliquez-vous de votre mieux à l'étude et à l'action indispensables pour faire passer dans la vie privée et publique le message de fraternité que Nous avons exposé. Efforcez-vous "d'en-

trainer les autres vers cette justice sociale dont doivent avoir faim et soif tous les vrais disciples du Christ." Enfin vivez résolument fidèles au Coeur de Jésus, foyer d'amour, et poursuivez l'idéal de rendre possible à toutes nos familles ouvrières une vie conforme au sublime modèle offert par la Sainte Famille.

Donnée à Québec, le quatorzième jour de février mil neuf cent cinquante.

- † ALEXANDRE, Archevêque d'Ottawa.
- † GEORGES, Archevêque de Rimouski.
- † MAURICE, Archevêque de Québec.
- † JOSEPH-EUGENE, Evêque de Mont-Laurier.
- † LOUIS, o.m.i., Evêque de Timmins.
- † JOSEPH-ALFRED, Evêque de Valleyfield.
- † JOSEPH-ARTHUR, Evêque de Joliette.
- † JOSEPH-ALDEE, Evêque d'Amos.
- † ANASTASE, Evêque de Saint-Jean-de-Québec.
- † PHILIPPE, Evêque de Sherbrooke.
- † NAPOLEON-ALEXANDRE, c.j.m., Evêque du Golfe Saint-Laurent.
- † ALBINI, Evêque de Nicolet.
- † ARTHUR, Evêque de Saint-Hyacinthe.
- † GEORGES, Evêque de Chicoutimi.
- † ALBINI, Evêque de Gaspé.
- † GEORGES-LEON, Evêque des Trois-Rivières.
- † WILLIAM, J., Evêque de Pembroke.
- † HENRI, o.m.i., Evêque titulaire de Perrhé, vicaire apostolique de la Baie James.
- † LIONEL, o.m.i., Evêque titulaire d'Isbo, vicaire apostolique du Labrador.
- † CONRAD, Evêque titulaire d'Aréna, administrateur apostolique de Montréal.
- † LAWRENCE PATRICK, Evêque titulaire d'Opos, auxiliaire à Montréal.
- † CHARLES-EUGENE, Evêque titulaire de Diana, auxiliaire à Rimouski.
- † EDOUARD, Evêque titulaire de Tabé, auxiliaire à Joliette.
- † CHARLES-OMER, Evêque titulaire de Zorolus, auxiliaire à Québec.
- † PERCIVAL, Evêque titulaire d'Albule, auxiliaire à Valleyfield.

SERVICE AUX TRAVAILLEURS ET A L'INDUSTRIE



Le ministère fédéral du Travail, par l'entremise de son Service des relations industrielles, assure un SERVICE DE CONCILIATION aux employeurs et aux travailleurs afin de favoriser et d'encourager la bonne entente entre les deux grands associés industriels.

Le Service des relations industrielles agit aussi comme organe administratif du Conseil canadien des relations ouvrières sous le régime de la LOI SUR LES RELATIONS INDUSTRIELLES ET SUR LES ENQUETES VISANT LES DIFFERENDS DU TRAVAIL; il encourage la collaboration en vue de production, au moyen de son SERVICE DE COLLABORATION OUVRIERE-PATRONALE; il applique aux contrats de l'Etat la législation de gouvernement canadien en matière de justes salaires, et il collabore avec les autres ministères du gouvernement pour l'application de la politique du gouvernement en matière de taux de salaires de ses travailleurs "rémunérés aux taux courants".

Les fonctions générales du ministère embrassent aussi un vaste champ d'activité visant directement au bien-être des travailleurs: — la FORMATION PROFESSIONNELLE AU CANADA, dirigée en collaboration avec les gouvernements des provinces, et comprenant la FORMATION DE RETABLISSEMENT DES ANCIENS COMBATTANTS ET L'APPRENTISSAGE... la vente des RENTES VIAGERES DU GOUVERNEMENT FEDERAL... les RECHERCHES ET LA STATISTIQUE OUVRIERE... la GAZETTE DU TRAVAIL... les RAPPORTS SUR LA LEGISLATION ET L'ORGANISATION OUVRIERES... le service de liaison avec L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL.

Le SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT, administré par la Commission d'Assurance-Chômage relevant du ministre du Travail, assure un service de placement spécialisé, établi pour venir en aide à quiconque a besoin d'un emploi ou à toute industrie qui recherche des travailleurs.

L'ASSURANCE-CHOMAGE, administrée par la COMMISSION D'ASSURANCE-CHOMAGE, obvie à la détresse qu'entraîne le chômage temporaire.

MINISTERE DU TRAVAIL

HUMPHREY MITCHELL
Ministre du Travail

A. McNAMARA
Sous-ministre du Travail

100%

de notre personnel appartient au Syndicat Catholique et National des Employés de Magasins (sd) Inc.

Dupuis Frères

Raymond Dupuis, prés. — A.-J. Dugal, v.-p. et gér. gés.

865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL

ANTIDOLEUR

MAUX DE TÊTE
DE DENTS
RHUMES

MALAISES FIEVREUX

LA GRIPPE

85 Calmés sûrement avec

ANTALGINE

Gibeault & Fauteux
Avocats

STE-AGATHE-DES-MONTS
Tél.: 60 3, rue Préfontaine

MANUEL DE L'INVENTEUR
10¢
écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROCEURER de BREVETS d'INVENTION
934 S^{TE} CATHERINE MONTREAL

LES CHEFS SYNDICAUX EN RETRAITE FERMÉE

DE TOUTES LES PARTIES DE LA PROVINCE, LES CHEFS SYNDICAUX ACCOURENT A JOLIETTE RETREMPER LEUR COURAGE ET LEUR FOI

L'ÉVÊQUE DE JOLIETTE VISITE LES RETRAITANTS

Répondant à l'appel de leur aumônier général, M. l'abbé Henri Pichette, 55 chefs ouvriers catholiques, occupant une fonction de responsabilité dans les différents secteurs qui forment la structure de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (C.T.C.C.), se sont réunis, au début du mois, à la maison Querbes, pour suivre les exercices d'une retraite fermée prêchée par le Révérend Père Lorenzo Gauthier, c.s.v.

C'est de toutes les parties de la Province que les dirigeants ouvriers sont venus. La région du Saguenay-Lac-St-Jean, était représentée par M. Louis-Philippe Boily, 4e vice-président de la C.T.C.C. et en même temps président du Conseil régional Saguenay-Lac St-Jean; la région de Rimouski avait délégué M. F.-X. Légaré, 5e vice-président de la C.T.C.C. et président de la Fédération du Bois Ouvré; Asbestos était représenté par M. Rodolphe Hamel, 6e vice-président de la C.T.C.C. et président de la Fédération des Employés de l'Industrie Minière; la région de Québec, en plus du président du Conseil Central, M. A. Parent, avait délégué M. Lucien Dorion, 3e vice-président de la C.T.C.C. et président de la Fédération des Employés de Commerce de la Province; Granby était représenté par M. Gaston Ledoux, 1er vice-président de la C.T.C.C. et président de la Fédération du Textile. Ainsi de suite pour Montréal, Sherbrooke, Shawinigan, Trois-Rivières, Victoriaville, St-Hyacinthe, Drummondville. Enfin, le président général, M. Gérard Picard et le secrétaire-général, M. Jean Marchand, laissant pour un moment leurs tâches absorbantes, se trouvaient à la tête du groupe des retraitants. Le trésorier général, M. Roméo Ethier, le directeur de l'organisation, M. René Harmégnies, le directeur de l'Éducation, M. Fernand Jolicoeur, bref, toutes les têtes dirigeantes de la C.T.C.C. se sont retrempees dans la prières et la réflexion. L'occasion était belle et providentielle. Le Révérend Père Gauthier le soulignait d'ailleurs, dès sa première instruction, vendredi soir: "Alors que dimanche prochain, dans toutes les églises de la province, on donnera lecture d'un résumé de la lettre pastorale collective de nos seigneurs archevêques et évêques, le geste que vous accomplissez, en ce moment, vous chefs de la C.T.C.C. est nommément louangé dans cette lettre pastorale. En effet, le paragraphe 115 de la lettre se lit comme suit:

rière de Saint-Hyacinthe et de Québec; les Semaines Sociales du Canada; les Facultés des Sciences sociales de nos Universités. La C.T.C.C. veut développer la formation de ses membres et de ses dirigeants; louables furent ses efforts passés; elle entend leur donner plus d'ampleur et d'efficacité par son Service d'éducation, auquel elle consacre une part notable de son budget annuel et par les Retraites fermées pour responsables généraux et locaux. Ce sont des oeuvres d'éducation syndicale qu'il nous est agréable de bénir en leur souhaitant une influence sans cesse grandissante."

Dire ici quelques mots seulement de la prédication du Père Gauthier ne saurait lui rendre pleinement justice. J'emprunte simplement les impressions que nous a livré le président général M. Gérard Picard, lors du dîner de clôture de la retraite. Deux choses caractérisent la prédication du Père Gauthier. La première, c'est que le Père, en enseignant par l'image (dessein, gestes ou autres expressions), y joint toujours une idée surnaturelle de telle sorte que, immanquablement, lorsque l'image nous apparaît de nouveau, l'idée surgira instantanément. La deuxième caractéristique, c'est que le Père Gauthier, dans sa prédication, ne nous sépare pas de notre milieu naturel; tout naturellement, sans effort, il adapte constamment la vie surnaturelle à nos conditions de vie, à notre milieu, à notre travail d'apôtre de l'action sociale. Ce n'est pas là à proprement parler, souci constant d'adaptation de la part de ce fils de St-Viateur c'est définitivement, réussite constante dans l'adaptation de la prédication à la nature du groupe auquel il s'adresse; procédés psychologiques, pédagogiques, tout y est; mais toujours l'Esprit de Dieu domine, la grâce d'état apparaît dans tout son mystérieux effet.

Cette retraite s'est terminée à la fois par une démonstration et un témoignage. Peu de groupes de retraitants ont eu l'avantage insigne de recevoir la visite personnelle de l'Évêque de Joliette, au dernier dîner pris en commun. Son Excellence Mgr J.-A. Papineau, évêque de Joliette daigna, en effet, apporter son témoignage personnel de sympathie et d'appréciation. "Je vous félicite, dit-il, d'être venus en retraite fermée." Et apportant une conclusion résumant et confirmant toute la prédication du Père Gauthier: "Cultivez surtout l'amour de Dieu et l'amour du prochain".



RETRAITE DES DIRIGEANTS DE LA C.T.C.C. — Cette photo a été prise à Joliette en fin de semaine où les dirigeants de la C.T.C.C. étaient réunis pour leur retraite annuelle qui a été prêchée par le R. P. Lorenzo Gauthier. On remarque assis, de gauche à droite, MM. Roméo Ethier, trésorier, Gaston Ledoux, 1er vice-président, l'abbé Henri Pichette, aumônier général; Gérard Picard, président, le R. P. Gauthier, prédicateur, Jean Marchand, secrétaire général, et MM. Lucien Dorion et Louis-Philippe Boily, vice-présidents. Au centre, debout, MM. F.-X. Légaré et Rodolphe Hamel, également vice-présidents.

Demande de boni de vie chère

A Arvida

Les Syndicats des filiales de l'Aluminium qui sont actuellement en négociations pour le renouvellement de leurs conventions collectives de travail, demandent un boni de vie chère basé sur l'indice fédéral du coût de la vie.

La radio semble justifier les prévisions de ces Syndicats, en annonçant une augmentation assez considérable de l'indice fédéral du coût de la vie.

L'indice vient de faire un bond de 161.6 à 163.7, ce qui justifie donc pleinement les ouvriers de demander un boni de vie chère ou une augmentation proportionnelle à l'augmentation du coût de la vie.

La grande majorité des employés des filiales de l'Aluminium n'ont pas eu d'augmentation de salaire depuis le mois de mai 1948, bien que l'indice fédéral du coût de la vie soit passé dans cette même période de 153.3 à 163.7.

Les membres des Syndicats des filiales de l'Aluminium espèrent donc, plus jamais, que les employeurs se rendront à leur demande justifiée.

A Hull

L'ATELIER FERME ET LA RETENUE SYNDICALE DANS LES CHANTIERS DE LA CONSTRUCTION DE HULL

Fructueuse journée d'études

Amélioration pour les barbiers

Le père du R.P. Courchesne décédé

Dimanche, le 26 mars, nous avons tenu une intéressante journée d'étude syndicale à laquelle assistèrent un grand nombre de syndiqués du diocèse.

Le R. P. Jacques Cousineau, S.J., de Montréal, était le conférencier invité. De 10 heures le matin à 4 heures de l'après-midi, il a su nous intéresser vivement sur l'organisation de la C.T.C.C. en général et sur le pourquoi des taxes per capita en particulier.

A midi un magnifique buffet russe était servi sur place à la grande satisfaction des délégués présents. Depuis, plus d'un ont émis l'opinion que des journées semblables devraient avoir lieu plus souvent. Jusqu'à présent, depuis plusieurs années, nous n'avons eu qu'une seule journée d'étude et c'est ainsi que nous l'appelions "Journée d'étude annuelle". Mais les problèmes à étudier sont nombreux et il serait bien souhaitable qu'une telle journée d'étude soit tenue tous les trois mois.

DECES DU NOTAIRE OVIDE COURCHESNE

Mercredi, le 5 avril, nous avions le regret d'apprendre le décès du Notaire Ovide Cour-

chesne, père de notre dévoué aumônier, le Révérend Père Léon Courchesne, O.M.I., à l'âge de 79 ans. Nous voulons offrir au Révérend Père, ainsi qu'à sa famille nos plus sincères condoléances dans ce deuil qui les frappe. Une nombreuse délégation de Hull s'est rendue à Nicolet, lundi, le 10 avril, afin d'assister aux funérailles.

SYNDICAT DES BARBIERS

Il y a quelques temps, le Syndicat des Barbiers, coiffeurs et coiffeuses avait fait une demande à Québec au sujet de quelques changements à apporter au décret. Entre autre chose, il demandait que le prix de la coupe de cheveux pour adultes soit portée de \$0.50 à \$0.60 le samedi. Nous recevons aujourd'hui même une réponse du sous-ministre du Travail, Monsieur Gérard Tremblay, nous informant que le Ministre accepte de faire subir au décret les changements demandés, qui seront ensuite publiés dans la prochaine livraison de la Gasette du travail.

CONSTRUCTION

Une ère nouvelle s'ouvre dans le domaine de la construction dans le diocèse d'Ottawa. En effet, sur le chantier du Séminaire, nous avons obtenu la retenue syndicale et l'atelier fermé. Depuis des années, ces privilèges étaient demandés. Cependant ce n'est que tout dernièrement qu'ils furent accordés. Nous espérons que cet exemple sera suivi bientôt par tous les autres chantiers de la construction religieuse.

Fernand Phillon, Organisateur.

Programme d'action de la C.I.S.C.

PROGRAMME ET DOCTRINE DONT S'INSPIRE LA CONFEDERATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS CHRETIENS A LAQUELLE NOTRE MOUVEMENT EST AFFILIE

II. — Réformes sociales et économiques

A. — Organisation de la vie économique.

L'état actuel de l'évolution sociale et économique exige l'organisation de la production et de la distribution sur la base de la coopération des employeurs et des travailleurs dans une économie organisée en vue de l'intérêt général.

Sur le plan de l'entreprise, une coopération est indispensable entre les diverses catégories de personnes qui y concourent: chefs et directeurs d'entreprise, ouvriers, employés et agents de cadre technique, propriétaires du capital.

Les chefs et directeurs d'entreprise dont les intérêts ont été trop longtemps liés à ceux des représentants du capital, doivent recevoir une place distincte dans la vie des entreprises.

Quel que soit le régime juridique, il est nécessaire d'associer de plus en plus activement le personnel à la gestion et à la prospérité de l'entreprise.

Sur le plan de la profession il convient que dans chaque branche de la production et de la distribution les associations syndicales des employeurs et celles de ouvriers, employés et agents de cadre technique forment des organismes paritaires.

Ces organismes seraient chargés de la réglementation et de l'amélioration des conditions de travail dans l'ensemble des entreprises de chaque profession, la loi leur reconnaissant à cette fin des pouvoirs suffisants de réglementation d'ordre public, d'exécution et de juridiction dans leurs branches de profession.

Ces organismes devraient pouvoir étendre leur compétence de manière à collaborer à la direction générale de l'économie.

Dans ce but il sera formé un organisme central, dont le rôle sera d'assurer le développement harmonieux des diverses professions organisées, d'aplanir les conflits qui pourraient surgir entre elles, de contribuer à défendre les consommateurs contre toute exploitation et de contribuer à fixer une orientation générale de la politique économique.

Les organismes économiques centraux de tous les pays chercheraient à s'entendre sur le terrain international en vue de favoriser l'action des gouvernements pour harmoniser la politique économique des différentes nations et pour répartir équitablement les matières premières dans l'ordre d'une vie économique internationale.

Chaque pays doit pouvoir cependant s'assurer une part de la production de matières premières proportionnelles aux besoins de sa population et de son développement économique. Une organisation internationale s'impose pour la distribution de certaines matières premières importantes.

Les entraves aux échanges commerciaux que les différents Etats avaient créés, sous de multiples formes, avant la guerre, doivent être supprimés; le but de toute économie saine et équilibrée devant être d'élever le niveau de vie du peuple et de mettre finalement les produits du monde entier à la portée de chaque peuple.

Mais, quelle que soit son utilité pour l'accroissement du bien-être dans le monde, l'épanouissement du commerce international ne saurait avoir lieu aux dépens des travailleurs. C'est pourquoi les accès au marché mondial et aux débouchés ne devront être ouverts qu'aux

Les principes généraux sur lesquels s'appuie la confédération internationale

I. — DECLARATION DE PRINCIPES

La Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens se réclame et s'inspire de la doctrine et de la morale chrétiennes.

Elle considère qu'il faut un ordre social qui, sur le terrain national comme dans le domaine international, dresse une barrière efficace contre les abus de la liberté aussi bien que contre ceux du pouvoir.

Elle considère aussi que les relations entre les classes et celles entre les peuples ne doivent pas dépendre de la force ni être dominées par la haine: la justice et la charité doivent être les bases d'une coopération sociale et économique comme de la collaboration dans la communauté mondiale des nations.

La C.I.S.C., affirmant que la doctrine et la morale chrétiennes sont le fondement de la société humaine, s'efforce de les faire respecter en s'y conformant dans son action.

L'organisation économique et social doit avoir pour objectif essentiel l'épanouissement de la personne humaine en lui garantissant ses droits et lui permettant l'exercice de ses responsabilités.

L'homme n'est pas seulement issu de la terre. Il est fait à l'image de Dieu; il est corps et esprit.

L'homme doit avoir la suprématie sur la matière: la terre et ses richesses naturelles ont été créées à son service.

L'homme ne doit pas être l'instrument de l'économie. Toute exploitation des richesses naturelles, toute la production et la distribution, doivent avoir pour but suprême la satisfaction des besoins matériels et spirituels de l'humanité.

Un des droits essentiels de l'homme est d'être assuré, en échange pour sa part de travail, d'un bien-être matériel qui rend possible son épanouissement physique, intellectuel, moral, culturel et familial.

C'est pourquoi la C.I.S.C. rejette l'exploitation des travailleurs par le capitalisme, privé ou d'Etat, non seulement dans ses formes classiques, mais encore dans ses formes modernes.

Elle rejette en même temps tous les systèmes de dictature fasciste ou communiste qui anéantissent la personnalité, la privent de ses droits et de l'exercice de ses responsabilités et la sacrifient à l'Etat-Moloch.

Par sa théorie du matérialisme historique, de la lutte des classes et de la dictature du prolétariat, le Marxisme est en fait l'ennemi de la personne humaine.

La C.I.S.C. rejette notamment toute organisation économique et sociale ayant comme forme un étatisme absolu et comme buts la production pour la production et la production pour une expansion idéologique.

La C.I.S.C. revendique le maintien des droits, des libertés et des responsabilités de

la personne, de la famille, de la profession et de tout groupement spontané.

Elle revendique notamment pour les travailleurs la liberté syndicale: le droit des travailleurs de s'affilier aux organisations de leur choix. L'autorité publique devra cependant veiller à ce que les droits des minorités soient dûment respectés.

Elle reconnaît à l'Etat une tâche coordinatrice et une tâche supplétive en cas de déficience d'initiative privée, familiale ou professionnelle.

Le libre épanouissement de la personne humaine suppose l'épanouissement de la famille qui doit être défendue contre une société qui saperait les bases d'une vie saine de famille, contre l'Etat qui souvent oublie que la famille a des droits imprescriptibles sur l'éducation et la formation des enfants.

Le libre épanouissement de la personne humaine exige le respect de la propriété individuelle, tout homme pouvant acquérir et posséder des biens à titre privé.

La C.I.S.C. se pose comme objectif la déprolétariat des masses travailleuses en leur facilitant l'accès à la propriété privée.

Les formes de la propriété peuvent d'ailleurs être très différentes, mais il convient actuellement de faire une distinction nette entre la propriété des biens d'usage ou de consommation dont la jouissance n'est limitée par la nécessité d'une équitable répartition des richesses et du maintien de l'indépendance de l'Etat.

Quelle que soit sa forme, le droit de propriété est lié à de graves obligations morales.

L'Etat peut et doit assurer la primauté de l'intérêt général sur l'intérêt particulier, par une forme adéquate de nationalisation ou un autre système d'intervention au cas où l'initiative privée constituerait un danger pour l'indépendance de l'Etat ou si l'initiative privée faillissait incontestablement à sa tâche.

Cependant la C.I.S.C. répudie la nationalisation des biens de production en tant que système général d'organisation de la vie économique.

En aucun cas la nationalisation ne doit revêtir une forme quelconque d'étatisation.

Le système économique basé sur l'entreprise privée ne doit pas viser exclusivement à produire des bénéfices. Tout système économique doit être aménagé de telle sorte que les conditions du travail répondent à la dignité humaine des travailleurs et que tant dans l'entreprise que dans la profession et dans les relations interprofessionnelles ses droits de collaborateur soient reconnus. Il doit en outre assurer un niveau élevé et stable de l'emploi. C'est à la profession et, en dernière instance, à l'Etat, gardien du bien commun, d'assurer ce niveau de l'emploi.

Etats qui assurent un régime de travail respectant la dignité humaine.

La C.I.S.C. propose que les conventions établies par l'Organisation internationale du Tra-

vail, institution établie entre les peuples pour la protection des catégories laborieuses, puis-



Photo prise à l'occasion des élections annuelles de l'exécutif de l'Association des briqueteurs et maçon, C.T.C.C., dont M. Horace Laverdure, président du conseil central des syndicats nationaux de Montréal, est agent d'affaires. Nous voyons, de gauche à droite, première rangée: M. l'abbé M. Maher, aumônier, les confrères Edouard Berthiaume, trésorier, A. Plamondon, 1er vice-président, Omer Douville, président, Camille Boisclair, 2e vice-président, J.-B. Delisle, secrétaire de la fédération des métiers du bâtiment, qui agissait comme président d'élection. Dans le même ordre, deuxième rangée: André Lachance, secrétaire-financier, Albert Legault, secrétaire-archiviste, Horace Laverdure, agent d'affaires, Fernand Grenier, directeur, Adrien Dusablon, sentinelle, Laurent Lachance et J.-A. Laroche, directeur.

sent avoir force de loi pour tous les Etats.

L'application contrôlée de ces conventions devra être un facteur décisif de la collaboration internationale. A cet effet, le Conseil Economique et Social des Nations Unies devra coopérer étroitement avec l'Organisation internationale du Travail.

Le surpeuplement de certains pays exige des mesures en vue de l'émigration de groupes de travailleurs pour peupler les territoires à mettre en valeur. La C.I.S.C. propose que l'Organisation internationale du Travail puisse prendre une part importante à la collaboration entre pays d'émigration et pays d'immigration, pour empêcher que les travailleurs émigrés ne soient objets de mesures discriminatoires quelconques.

La C.I.S.C. souhaite que l'Organisation internationale du Travail soit agencée de façon à assurer au mouvement syndical international de toute tendance une collaboration directe et effective aux diverses instances de cette Organisation.

La C.I.S.C. donne son appui à l'Organisation des Nations Unies créée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre et pour favoriser le progrès social en instaurant de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. Elle est prête à collaborer avec les Nations Unies et notamment avec le Conseil Economique et Social et espère que les Nations Unies feront enfin valoir dans le monde entier le respect de la personne humaine, de sa dignité et de ses droits.

III. — FORMATION DES TRAVAILLEURS

La C.I.S.C. s'efforcera de généraliser l'éducation économique et technique des travailleurs. Elle considère cette éducation comme une condition indispensable du progrès moral, familial et social et du développement économique.

L'enseignement doit être rendu obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans.

L'enseignement professionnel, et de préférence polyprofessionnel, doit être organisé au moins jusqu'à l'âge légal d'entrée au travail, concurremment avec le développement de la culture générale.

Les mesures qui seront prises en vue d'assurer l'enseignement professionnel des enfants des familles ouvrières sans, pour autant, diminuer le standard de vie de ces familles, devront également rendre effectivement accessibles l'enseignement moyen et supérieur aux enfants bien doués et laborieux, quelle que soit la situation pécuniaire de leurs parents.

L'orientation professionnelle doit être organisée d'une manière efficace et sur des bases scientifiques, de façon à pourvoir chaque profession des travailleurs les plus aptes.

La condition indispensable de l'ascension des travailleurs est l'étude approfondie des problèmes sociaux, économiques et politiques, la conscience de la dignité du travail, la notion du devoir et le sentiment de la responsabilité envers la société, l'Etat et la famille.

IV. — COLLABORATION INTERNATIONALE

La terre et ses richesses ont été créées par Dieu pour tous les peuples, qui forment la communauté humaine.

Entre les peuples, qui tous sont enfants de Dieu, doivent

(suite à la page 2)

PROGRAMME D'ACTION DE LA C.I.S.C.

L'ATTITUDE DES SYNDICATS CHRETIENS DE L'UNIVERS DEVANT LES PROBLEMES IMMEDIATS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL

COMMENT ELLE COMPREND LE ROLE DE L'ETAT DANS LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS

La Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens a fait entendre les revendications suivantes, qui s'adressent soit à l'autorité publique, soit aux employeurs.

Aussi longtemps que l'organisation économique n'aura pas atteint un degré de développement qui puisse assurer à tous une protection suffisante de leurs intérêts, l'Etat, gardien du bien commun, doit protéger les faibles en prenant des mesures tendant à assurer de bonnes conditions de travail et en favorisant le développement de l'organisation économique.

L'autorité publique assurera à tous le plein exercice du droit d'association, reconnaîtra les organisations des employeurs et des travailleurs comme les représentants qualifiés de la profession, et demandera leur collaboration à la préparation et à l'application des lois sociales dans la mesure de leur influence sociale et morale, de leur importance numérique et de leur indépendance réelle.

L'autorité publique a la charge par une politique économique adéquate d'instaurer des conditions de travail qui tiennent compte des nécessités religieuses, familiales, civiques et culturelles des travailleurs.

La durée du travail ayant été fixée, par les conventions internationales, à un maximum de huit heures par jour, toute dérogation à ce principe, commandée par des circonstances exceptionnelles, devra recevoir l'accord des organisations ouvrières. Le bénéfice, résultant de ces dérogations, doit revenir intégralement aux travailleurs.

Les notables progrès de la technique autorisant l'espoir d'une augmentation considérable du rendement de la production, la C.I.S.C. réclame une protection suffisante des forces humaines contre toutes les exigences excessives telles qu'elles résultent d'une cadence exagérée, notamment par une réduction appropriée de la durée du travail.

Le travail du dimanche et le travail de nuit doivent être limités au strict indispensable.

Autant que possible, il faut assurer à ces

travailleurs un repos hebdomadaire comprenant le dimanche.

Pour les travaux fatigants et insalubres, on doit envisager des mesures urgentes de réduction des heures du travail.

Dans les industries à feu continu il faut introduire le système des quatre équipes en établissant un roulement qui prévoit aux dimanches libres par quatre semaines.

Dans les industries à travail semi-continu la production doit être arrêtée du samedi soir au lundi matin.

L'âge d'admission des enfants au travail salarié doit être fixé à 16 ans.

Des mesures de protection spéciale devront être prises pour les apprentis et les jeunes travailleurs des deux sexes.

Le travail de nuit des jeunes gens au-dessous de 18 ans et des femmes doit être interdit.

Le travail salarié des femmes mariées devra disparaître graduellement. Des mesures appropriées seront prévues dans chaque pays.

L'Etat doit organiser la protection légale de la maternité.

Des mesures spéciales devront être prises pour la protection des salariés à domicile.

Les travailleurs doivent être assurés contre la maladie, l'invalidité, la vieillesse, les accidents et le chômage.

La législation en matière de moralité, d'hygiène et de sécurité du travail doit être améliorée et développée. La lutte contre les maladies professionnelles, contre la tuberculose et les autres maladies sociales ainsi que l'hygiène générale et les soins à donner aux malades, feront l'objet d'une attention particulière de l'Etat.

Les pouvoirs publics apporteront un concours effectif à la solution de la question de l'habitation ouvrière; ils faciliteront l'accès

du travailleur à la propriété de son habitation.

L'application des lois sociales doit être assurée et contrôlée par une inspection compétente du travail, en collaboration avec les organisations syndicales.

La fixation des salaires se fera de préférence par voie de conventions collectives, d'après les principes suivants:

a) Tout travailleur adulte a droit à un salaire minimum de nature à lui assurer une vie décente, conforme aux exigences de la dignité humaine, et qui lui permette de nourrir et d'élever une famille.

Dans la fixation du salaire minimum, il sera tenu compte du coût de la vie, constaté par des statistiques objectives.

b) Le salaire doit également rémunérer la qualification professionnelle, déterminée par des méthodes scientifiques.

c) En plus du salaire ainsi déterminé, la part du travailleur sera équivalente à la valeur de son apport dans la valeur du produit.

d) Pour un travail égal, le salaire devra toujours être identique.

e) Un système d'assurance d'allocations familiales doit être prévu.

Aussi longtemps qu'un travailleur est inscrit au rôle d'une entreprise, il aura droit à un salaire hebdomadaire ou mensuel garanti.

Les groupements paritaires devront faciliter la détermination de ces rémunérations par la publication de données et statistiques relatives aux secteurs économiques intéressés.

Dans les professions où l'organisation syndicale est insuffisamment développée, l'autorité publique protégera le droit des travailleurs à l'existence en instituant des commissions chargées de déterminer les modes de rémunération.

Pour l'application de ce programme, les administrateurs de l'Etat et les services publics traiteront avec les organisations de leur personnel.

Le Conseil Supérieur . . .

(Suite de la page 2)

La coopération va de l'avant

Grâce à leurs coopératives locales, qui s'unissent à leur tour dans une centrale puissante, les cultivateurs de chez nous possèdent les instruments propres à faire de leurs fermes des entreprises stables et prospères. Le succès remporté par la Coopérative Fédérée durant l'année 1949 est une preuve manifeste que la coopération agricole fait de grands progrès dans notre province car, comme le signalait justement son gérant, "la centrale n'est que le portrait agrandi des sociétés locales affiliées".

Le secteur agricole est maintenant très bien organisé: il a des entreprises solides, des dirigeants compétents et il peut compter de plus en plus sur l'apport loyal et éclairé de ses membres. Aussi n'en faut-il pas plus pour pouvoir lui prédire un développement encore plus considérable dans les années qui viendront.

TOUR D'HORIZON

Le Conseil Supérieur de la Coopération a reconnu les mérites exceptionnels de cinq coopérateurs éminents en leur conférant au cours de février la décoration de l'Ordre du Mérite coopératif au quatrième degré. Les nouveaux décorés sont M. M. Calixte Savoie, gérant de la Société L'Assomption; le juge Emile Lemelin, trésorier de l'Association Canado-Américaine; M. J. Emile Lussier, directeur de la même mutuelle-vie; M. le chanoine Emile Couture, curé de Taschereau (Abitibi) et l'un des principaux instigateurs du mouvement coopératif agricole et forestier à Sainte-Anne de Roquemaure; M. Adrien Lamarche, ex-président de la S.C.A. de tabac du district de Joliette et ex-directeur de la Coopérative Fédérée... Les directeurs de l'Alliance des Coopératives de consommation ont rencontré les officiers du Conseil Supérieur de la Coopération, le 3 mars, pour discuter des problèmes relatifs à leur secteur... Le 17 mars marque le 18ème anniversaire de fondation de la Fédération des Caisses populaires Desjardins, l'organisme qui assure l'unité de la doctrine et la coordination de l'action au sein du mouvement coopératif d'épargne et de crédit dans le Québec.



Photo prise le mois dernier, à l'Ecole des Arts Graphiques de Montréal, à l'occasion de la clôture des cours de perfectionnement donnés à 47 employés en imprimerie de Joliette. Ces cours avaient été organisés par un Comité formé conjointement par le Syndicat catholique et national des Employés des Hebdomadaires de Joliette et par le Syndicat catholique et national des Employés en imprimerie de Joliette. Sur cette photo on remarque l'hon. Antonio Barrette, ministre du travail, qui a aidé à subventionner l'organisation des cours par l'octroi de \$800.00, M. Jean Delorme, représentant de l'hon. Paul Sauvé, ministre du Bien-Etre social de la jeunesse; les patrons des quatre imprimeries joliettaises: La Cie Canadienne de Papeterie, L'Action Populaire, L'Etoile du Nord et Joliette-Journal, et les employés de ces imprimeries qui ont suivi les cours. Le comité d'organisation était composé des confrères syndiqués suivants: président, Omer Payette, Joliette-Journal; vice-président, Edouard Savignac, Cie Canadienne de Papeterie; secrétaire, Jean-C. Lajeunesse, L'Action Populaire; directeur, Fernand Lanctôt, L'Etoile du Nord; directrice, Mlle Thérèse Breault, Cie Canadienne de Papeterie; organisateur et agent d'affaires, M. Henri Savignac.

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

Le Conseil Central de Joliette, en collaboration avec le Service d'Éducation de la C.T.C.C., tient une fructueuse Journée d'études; M. l'abbé Pichette au nombre des conférenciers

En étroite collaboration avec le Service d'Éducation de la C.T.C.C. et le Conseil central de Joliette, les deux syndicats du bois ouvré de l'Épiphanie tenaient conjointement trois soirées d'étude consécutives les 9, 10 et 11 mars derniers.

Jeudi soir, le 9, le confrère Jacques Archambault inaugurerait une série de trois causeries-forum en exposant la nature et les buts de la convention collective de travail; le lendemain soir, vendredi, M. l'abbé Jean-Marc Marsolais, aumônier-adjoint du Conseil central de Joliette, retraçait les différentes étapes de l'histoire du syndicalisme; enfin, samedi soir, le 11, le confrère Fernand Jolicoeur analysait les différentes formes de collaboration patronale-ouvrière.

La dernière soirée a donné lieu à une impressionnante manifestation de foi et de solidarité syndicales. La photo qui apparaît au centre de cet article, a été prise immédiatement après l'ajournement de la séance d'étude du samedi soir.

Ces soirées ont été suivies avec intérêt par la majorité des employés de Canada Manufacturing Co. Ltd, où nous comptons environ 95 à 100 syndiqués masculins et féminins. Ces employés sont

groupés dans les rangs du Syndicat catholique et national des ouvriers de Spécialités en Bois de l'Épiphanie (C.T.C.C.); cette manufacture fabrique en effet également, les ouvriers membres du syndicat catholique et national des Travailleurs du Bois à Placage de l'Épiphanie groupant tous les employés (40) de "The Quebec Veneer Industries" s'étaient joints à leurs confrères du syndicat mentionné plus haut. Chaque causerie a été suivie d'échange de vues et de discussions fort intéressantes et surtout très instructives.

Samedi soir, lors de la soirée de clôture, M. l'abbé Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C. dans un magistral et substantiel exposé, rappela aux syndiqués de l'Épiphanie le sens et la portée du principe de la participation des Travailleurs à la vie de l'entreprise. Ce fut, à proprement parler, une réplique de la fameuse conférence prononcée à paru, en page 9, de notre journal, édition de mars dernier.

EN JOURNÉE D'ÉTUDES



De gauche à droite: Le confrère Henri Thouin, président du Conseil Central de Joliette. Le confrère Donat Perreault, secrétaire-archiviste du Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Crabtree-Mills; confrère J. Antonio Granger, 1er vice-président du Conseil Central; confrère Jacques Archambault, secrétaire-trésorier du Conseil Central de Joliette; le confrère Fernand Jolicoeur, directeur de l'Éducation; le confrère Roger Demers, président du Syndicat des ouvriers de Spécialités en Bois de l'Épiphanie; M. l'abbé Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C. et aumônier du Conseil Central de Joliette; le confrère Lionel Loyer, président du Syndicat des travailleurs du Bois à Placage de l'Épiphanie; le confrère M. Tourangeau, secrétaire-archiviste du même syndicat; le confrère Donatien Riopel, secrétaire-trésorier du syndicat des ouvriers de "Spécialités en Bois"; le confrère Henri Savignac, organisateur au Conseil Central de Joliette et le confrère Noël Locas, secrétaire-archiviste du syndicat des ouvriers de Spécialités en Bois. M. l'abbé Jean-Marc Marsolais, aumônier adjoint du Conseil Central de Joliette et conférencier de la deuxième soirée, n'apparaît pas sur cette photo.

LE PLAN DE SECURITE SOCIALE MIS EN APPLICATION A ARVIDA

Les affaires marchent rondement à Arvida. De nombreux représentants de la Croix-Bleue sont venus renseigner les commis de l'Aluminum Company pour que ceux-ci puissent expliquer le plan d'hospitalisation offert aux ouvriers, et faire signer les formules à ceux qui acceptent le plan.

Des représentants de la Croix-Bleue se tiennent au service des commis et des ouvriers, jour et nuit, afin de pouvoir répondre à toutes les questions qui peuvent être posées, concernant le plan d'hospitalisation.

Déjà de nombreux ouvriers ont signé leur formule d'application pour accep-

ter le plan offert par la compagnie. Il règne un grand enthousiasme à ce sujet et il semble bien que l'objectif nécessaire de 75% sera largement dépassé, car parmi les groupes déjà appelés à signer, les ouvriers ont signé dans une proportion de 98 et de 99%, quand ce n'était pas à 100%.

Les ouvriers d'Arvida, tout comme les officiers du syndicat, sont très heureux d'avoir obtenu ce plan d'hospitalisation et ils sont très reconnaissants envers l'Aluminum Company of Canada, Limited, de s'être rendue avec tant de bienveillance à cette demande des ouvriers.

NOUVEL EXECUTIF



Photo prise lors de l'élection annuelle de l'Association des Employés de la Kayser, de Sherbrooke. Nous voyons, de gauche à droite: M. Hervé Courchesne, trésorier; Mlle Jeanne-d'Arc Bouffard, 2e vice-prési-

dente; M. Félix Grayon, 3e vice-président; M. L. St-Sauveur, président; M. Paul Fournier, 1er vice-président; M. Roland Dubois, secrétaire.

CONSEIL GENERAL DU SYNDICAT DE LA CHAUSSURE DE MONTREAL



Photo prise lors de l'élection du Conseil général du Syndicat des travailleurs en chaussures de Montréal. Première rangée, de gauche à droite: MM. Armand Champagne, Henri Francoeur, Cajetan Bruneau, secrétaire général; Mme Blanche Lusignan, prés. section féminine, M. Lionel Lemieux, président général;

M. Marius Paré; Mme Claire Clark, secrétaire-trésorière; MM. Philius Perron, sentinelle; Paul Dugas, agent d'affaires; deuxième rangée, de gauche à droite: MM. Roméo Lamoureux, Wilbrod Therrien, Louis Croteau, Wilfrid Martel; Mlles Jeannine Marciel, Blanche Proulx; MM. Adélar Corbeil, Adélar Petelle,

Alfred Longtin; à l'arrière plan: le confrère Philippe Girard, organisateur. M. Henri Daignault, également élu officier, n'apparaît pas sur la photo. Quelques jours après que cette photo fut prise le syndicat avait à déplorer la mort de son président, décédé à la suite d'un malheureux accident.